



Apiculture

*Plan de développement
stratégique*

2020-2030



SOMMAIRE : APICULTURE. PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE

GLOSSAIRE	5
1. POURQUOI DEVELOPPER UNE FILIERE APICOLE EN WALLONIE ?.....	6
2. ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIERE DE PRODUCTION.....	8
2.1. CHIFFRES CLES DE LA FILIERE ET CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL	8
2.1.1. <i>Les apiculteurs wallons.....</i>	8
2.1.2. <i>Le nombre de ruches</i>	10
2.1.3. <i>Le cheptel et les éleveurs.....</i>	11
2.1.4. <i>La production de miel</i>	15
2.1.5. <i>Les prix du miel</i>	18
2.1.6. <i>État de la production d'autres produits de la ruche.....</i>	20
2.1.7. <i>Les services de pollinisation et l'évaluation des besoins en agriculture.....</i>	20
2.1.8. <i>L'organisation du secteur apicole.....</i>	22
2.2. LA FILIERE ET SES FLUX	24
2.2.1. <i>Les flux commerciaux</i>	25
2.2.2. <i>Les flux d'information.....</i>	27
2.3. ACTEURS PUBLICS CONTRIBUANT A L'ORGANISATION DE LA FILIERE	29
2.3.1. <i>Le cadre institutionnel</i>	29
2.3.2. <i>La qualité du miel : l'Agence wallonne pour la production d'une agriculture de qualité (Apaq-W)</i>	30
2.3.3. <i>La surveillance sanitaire : l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)</i>	30
2.3.4. <i>La recherche : le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) et l'ULiège</i>	31
2.4. QUELQUES INITIATIVES INSPIRANTES PARMI D'AUTRES	34
2.4.1. <i>Des services de proximité assurés par les sections locales.....</i>	34
2.4.2. <i>Le CARI, un réseau de collecte et de diffusion d'informations et un outil de rayonnement de l'apiculture wallonne</i>	34

2.4.3. Un laboratoire spécialisé et des analyses accréditées	35
2.4.4. Promiel, associés pour la qualité	36
2.4.5. Arista Bee Research Belgium, la quête de l'abeille résistante au varroa	37
2.4.6. Mellifica et la protection de l'abeille noire écotype de Chimay	38
2.4.7. Le Baron, gaufrage de cire à façon en mode local	38
2.4.8. La formation de vétérinaires en médecine vétérinaire apicole	38
3. ANALYSES SWOT	39
3.1. SWOT 1 – SITUATION GENERALE DE L'APICULTURE WALLONNE	39
3.1.1. Les atouts.....	39
3.1.2. Les faiblesses	40
3.1.3. Les opportunités	40
3.1.4. Les Menaces	41
3.2. SWOT 2 - ORIENTATION VERS UN OBJECTIF ECONOMIQUE.....	42
3.2.1. Les Atouts	42
3.2.2. Les Faiblesses.....	43
3.2.3. Les opportunités	44
3.2.4. Les Menaces	45
4. CHANGEMENTS ATTENDUS A L'HORIZON 2030	45
4.1. SYNTHESSES DES DEFIS MAJEURS.....	45
4.2. CHANGEMENTS ATTENDUS	48
5. PLAN D' ACTIONS A L'HORIZON 2030	50
ACTION CSA – CLARIFICATION DU STATUT D'APICULTEUR ET RATIONALISATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU SECTEUR	51
ACTION EFI – ENCADREMENT, FORMATION, INFORMATION, ECHANGES ET NOTORIETE	53
ACTION AAF – ADAPTATION DE L'APICULTURE AUX GRANDS ENJEUX DU FUTUR.....	54
ACTION EPS – ENCADREMENT OPTIMISE DE LA POLITIQUE SANITAIRE	56
ACTION DEA – STRUCTURATION DE LA DIMENSION ECONOMIQUE DE L'APICULTURE DANS LE RESPECT DE LA BIODIVERSITE LOCALE	57
ACTION EAQ – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE ET STIMULATION DE LA PRODUCTION D'ABEILLES DE QUALITE.....	58

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 - LES APICULTEURS WALLONS EN 2020 : L'ESSENTIEL EN UNE INFOGRAPHIE	8
FIGURE 2 - APICULTEURS DECLARES A L'AFSCA— PERSPECTIVE SUR 5 ANNEES - SOURCE : ÉLIANE KEPPENS— FAB-BBF	9
FIGURE 10 - EXPORTATIONS EXTRA-COMMUNAUTAIRES DE MIEL - SOURCE EUROSTAT	17
FIGURE 11 - PRODUCTION DE MIEL DES DIFFERENTS PAYS DE L'UE EN 2017 ET 2018 (EN MILLIERS DE TONNES) - SOURCE :	
COMMISSION EUROPEENNE	17
FIGURE 12 - PRODUCTION DE MIEL EN WALLONIE (TONNAGE) - SOURCE — CARI - ETIENNE BRUNEAU — PAW.....	18
FIGURE 13 - ÉVOLUTION DE PRIX DU MIEL EN WALLONIE DEPUIS 1999 - SOURCE : ETIENNE BRUNEAU — CARI - PAW.....	19
FIGURE 14 - ÉVALUATION DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES RENDUS PAR LES POLLINISATEURS — SOURCE : SAPOLL/NATUURPUNT....	21
FIGURE 15 - LE SECTEUR APICOLE EN 2020 : L'ESSENTIEL EN UNE INFOGRAPHIE	24
FIGURE 16 - UNE MICRO-FILIERE APICOLE EN WALLONIE — SOURCE DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION, DES SERVICES DE POLLINISATION ET DU COUT ESTIME DE L'APICULTURE — CHIFFRES FOURNIS PAR ETIENNE BRUNEAU (CARI — PAW)).....	27
FIGURE 17 — LES PRINCIPAUX FLUX D'INFORMATION EN WALLONIE.....	28
FIGURE 18 - LES PROJETS SCIENTIFIQUES 2010-2020	33

Glossaire

AFMPS – Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé
AFSCA – Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
APPO – Association pour la Promotion des Protéagineux et Oléagineux
Apaq-W – Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité
CepiCOP – Centre pilote Céréales Oléagineux Protéagineux
CRA-W – Centre Wallon de Recherche Agronomique
DGO CM – Direction de la Gestion de l'Organisation commune des Marchés
DNE – Direction de la Nature et des Espaces verts
DQBEA – Direction de la Qualité et du bien-être animal
PAC – Politique Agricole Commune
PAW – Programme Apicole Wallon (anciennement Programme miel européen)
SPWARNE – Service Public de Wallonie Agriculture Ressources Naturelles et Environnement
UFAWB – Union des Fédérations Apicoles de Wallonie et de Bruxelles
ULiège FMV – Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège
UPV – Union Professionnelle Vétérinaire
URRW – Union Royale des Ruchers Wallons

1. Pourquoi développer une filière apicole en Wallonie ?

L'apiculture est un secteur clef de l'agriculture et de la production alimentaire. Malgré la petite dimension de la grande majorité des ruchers des apiculteurs, ceux-ci jouent pleinement un rôle dans l'économie agricole à la fois par la production alimentaire (miel, gelée royale, propolis, pollen, cire) et par l'élevage de colonies d'abeilles qui contribuent à la pollinisation des plantes et en particulier des cultures mais également à la production de matériel biologique (reines, essaims). Il s'agit bien souvent de petites unités bien réparties sur le territoire. Ceci garantit une **production de miel variée** pour des consommateurs attachés à des productions de proximité. Ceci permet également une **diffusion harmonieuse de services écosystémiques**. Le secteur apicole est pourtant peu intégré dans l'ensemble des productions agricoles. C'est en effet un secteur qui collectionne les particularités et qui reste de ce fait à la marge à bien des niveaux. Les apiculteurs élèvent des insectes et ces insectes, les abeilles mellifères, restent des animaux semi sauvages. L'expression « abeilles domestiques », couramment utilisée, tend à comparer l'élevage des abeilles à celle d'autres animaux élevés pour la production alimentaire. Cela ne reflète pas la réalité puisque l'apiculteur ne contrôle pas les déplacements et l'alimentation de ses colonies. Les apiculteurs ne sont généralement pas propriétaires des terres sur lesquelles leurs abeilles vont butiner et ne contrôlent donc pas les zones de butinage. Cela les rend extrêmement dépendants des disponibilités nectarifères et pollinifères dans l'environnement mais également de la gestion des espaces dont entre autres des pratiques agronomiques de leurs voisins agriculteurs. À cela s'ajoute des contraintes climatiques, amplifiées par les variations brutales connues ces dernières années et imputables aux changements climatiques, ainsi que des contraintes sanitaires telles que Varroa qui reste la principale cause de mortalité identifiée. Ce n'est pas sans conséquences sur la variabilité des récoltes et sur la santé, parfois la survie, des colonies d'abeilles et de ce fait sur la rentabilité de l'activité.

Le secteur apicole wallon est particulièrement bien encadré depuis plusieurs dizaines d'années. Les gouvernements régionaux successifs ont cru en son potentiel et ont investi à différents niveaux pour **garantir de bonnes pratiques apicoles**, une

production de qualité, une meilleure **compréhension des dangers** qui planent sur les abeilles mellifères qui sont, comme chacun le sait à l'heure actuelle, **des bio-indicateurs de la santé du milieu**. Les résultats de ces politiques stimulantes sont bien visibles aujourd'hui. Les apiculteurs wallons sont parmi les mieux informés et formés d'Europe et sont précédés par leur bonne réputation. La région dispose au CARI d'un laboratoire d'analyse des produits de la ruche qui valorise la qualité des produits. La plupart des analyses effectuées par le CARI sont accréditée par le SPF économie pour la norme internationale ISO/CEI 17025 (Belac 312-test). Les programmes de recherche scientifiques ont pu faire avancer sérieusement la connaissance des problèmes de santé des colonies d'abeilles. Une partie des apiculteurs wallons font preuve d'une envie de technicité et s'engagent dans le projet développé par Arista Bee Reserch Belgium en matière de sélection de résistance. Des initiatives naissent pour créer des **niches économiques** qui surfent sur la diversité et la qualité des produits, seule façon de rester compétitif à une échelle mondialisée.

Une analyse globale du secteur apicole wallon permet de faire émerger le potentiel de ce qui demeure **une micro-filière en dépit de tous les atouts** qui sont les siens. Tout en conservant l'identité de l'apiculture wallonne, principalement basée sur un modèle économique de type « économie ménagère », il est important de lever aujourd'hui les barrières qui se dressent devant les jeunes apiculteurs qui souhaiteraient s'installer dans une démarche économique plus ambitieuse. Les mécanismes d'accès aux aides agricoles et aux aides à l'installation sont inadaptés aux particularités de l'apiculture.

L'implication de l'apiculture dans l'amélioration des conditions environnementale de la production agricole est désormais envisagée à l'échelle européenne comme en témoigne les éco-régimes prévus dans le cadre du 1^o pilier de la PAC 2021-2027 pour promouvoir la transition vers des systèmes agricoles vertueux.

2. État des lieux de la filière de production

2.1. Chiffres clés de la filière et contexte économique général

2.1.1. Les apiculteurs wallons

Le secteur apicole en Wallonie est composé aux 2/3 d'apiculteurs de loisir. Le réseau de suivi du Programme apicole wallon (PAW) anciennement dénommé « Programme Miel européen ») estime à 1/3 les apiculteurs wallons avec un profil économique. Ils représentent 75% du marché du miel wallon (voir pour plus de détails le point 3.2.).

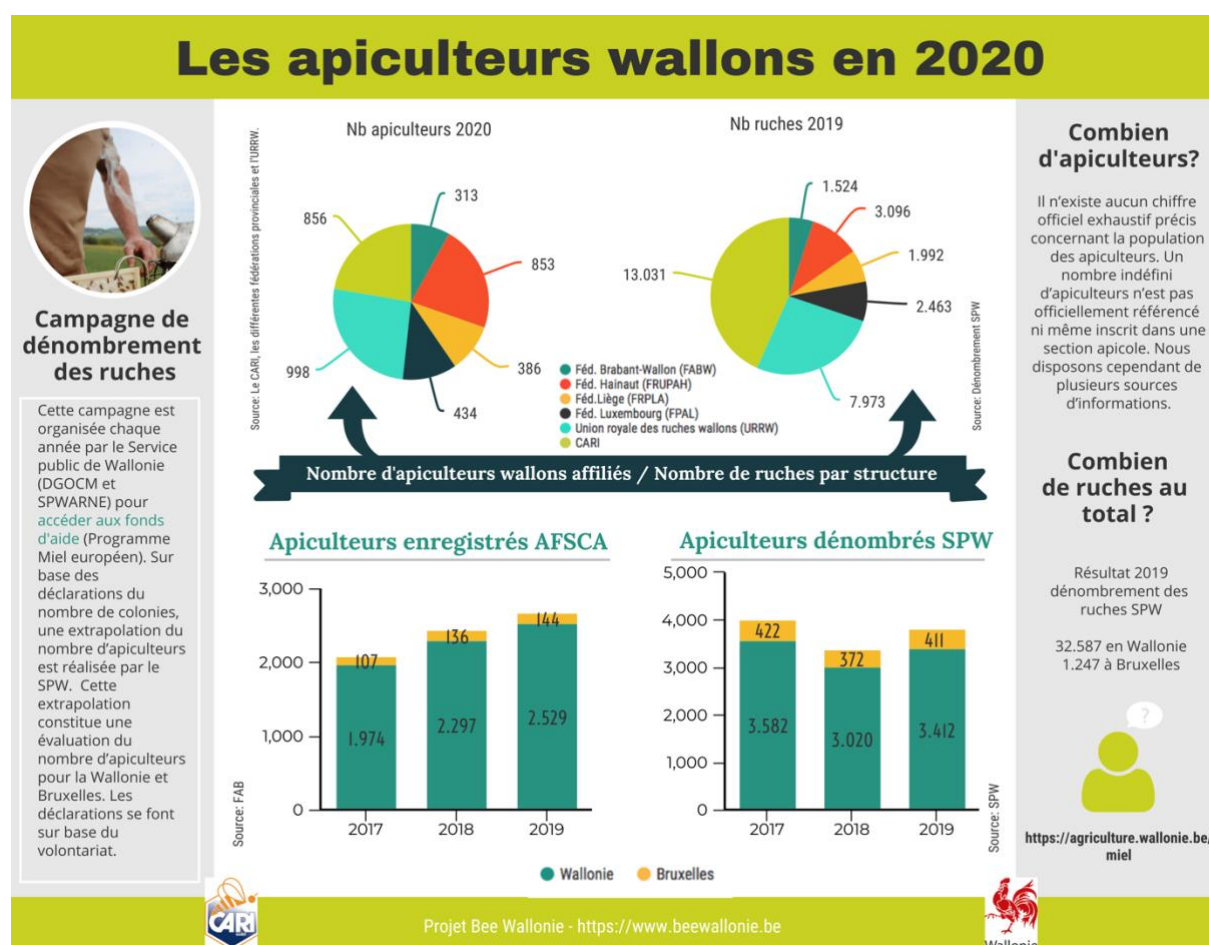


Figure 1 - Les apiculteurs wallons en 2020 : l'essentiel en une infographie

Il n'existe aucun chiffre exhaustif précis concernant la population des apiculteurs. Un nombre indéfini d'apiculteurs n'est pas référencé ni même inscrit dans une section apicole. Nous disposons cependant de deux sources d'informations officielles : la liste des apiculteurs déclarés à l'AFSCA et une estimation faite à partir des

informations recueillies dans le cadre de **la campagne européenne de dénombrement des ruches**. À noter que depuis 2020, le recensement agricole reprend les ruches détenues par les agriculteurs. La liste des **apiculteurs déclarés à l'AFSCA** ne donne qu'une vision partielle de la situation. En effet, bien que cette déclaration soit obligatoire, elle n'est pas respectée de tous. Nous disposons d'une perspective sur 6 ans qui permet de constater que le nombre d'apiculteurs enregistrés à l'AFSCA est en régulière progression mais demeure insuffisante en Wallonie (un peu plus de 50% des apiculteurs enregistrés).

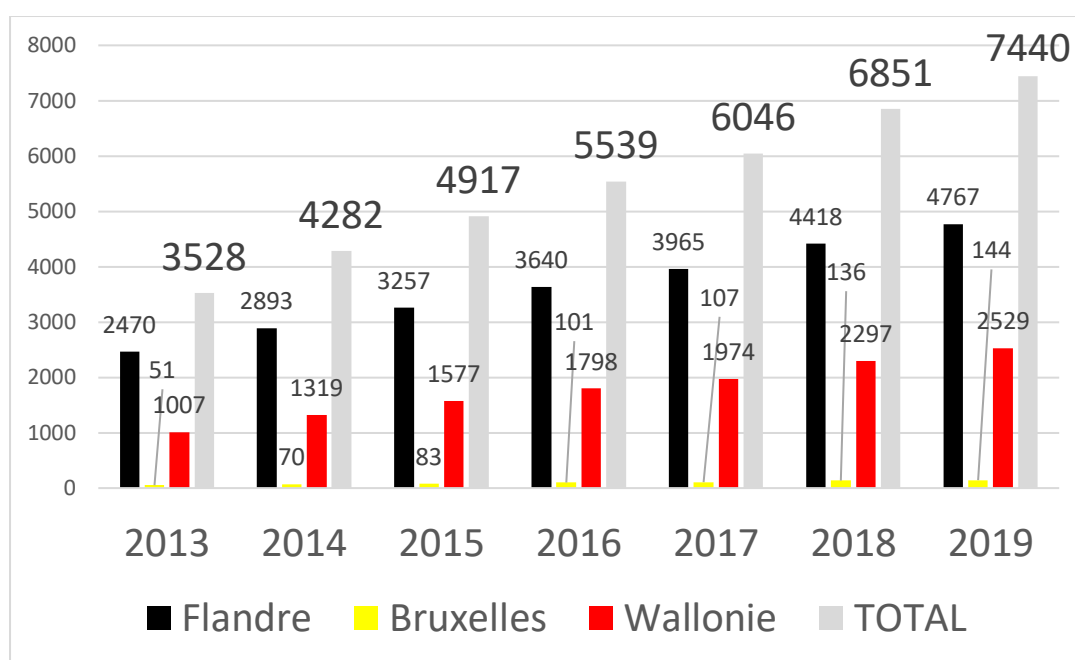


Figure 2 - Apiculteurs déclarés à l'AFSCA– Perspective sur 5 années - Source : Éliane KEPPENS – FAB-BBF

Sur base des déclarations du nombre de colonies, **une extrapolation du nombre d'apiculteurs** est réalisée par la Direction de la Gestion de l'Organisation commune des Marchés (DGOCM) du SPWARNE qui coordonne la campagne de dénombrement des ruches selon les modalités fixées par l'Union européenne pour l'obtention des fonds d'aide. Cette extrapolation constitue une évaluation du nombre d'apiculteurs pour la Wallonie et Bruxelles.

2.1.2. Le nombre de ruches

Le nombre de ruches est un indicateur essentiel selon les modalités fixées par l'Union européenne¹ pour l'obtention des fonds d'aide (Programme apicole wallon - PAW). La déclaration annuelle du nombre de colonies est coordonnée par la DGO CM du SPWARNE. Le nombre est de 37.464 ruches déclarées en Wallonie pour l'année 2019.

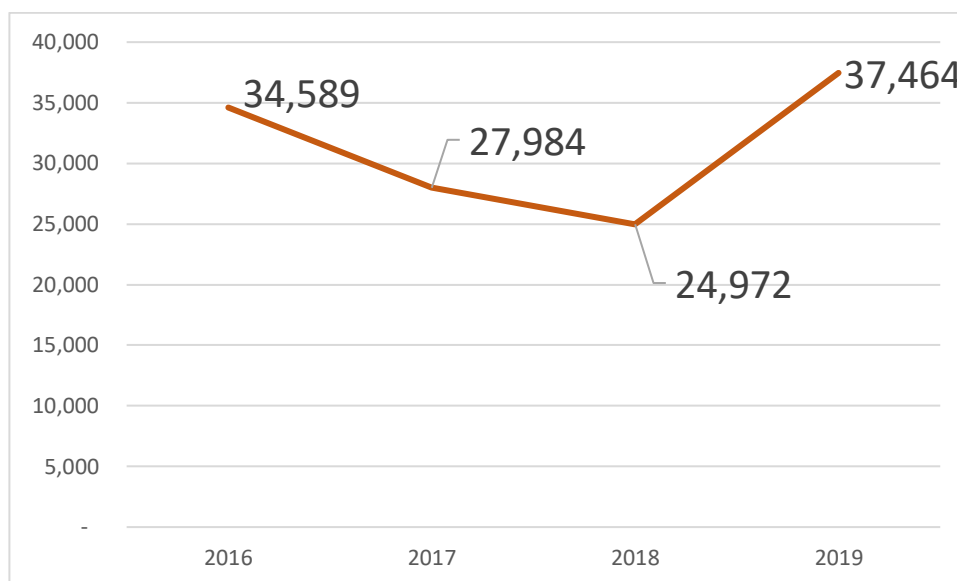


Figure 3 - Dénombrement des ruches en Wallonie - campagnes 2016 à 2019 - Source SPWARNE- DGO CM

En Belgique, le nombre moyen de ruches par apiculteur est estimé à 7. La moyenne européenne est de 21. La tendance générale est la baisse du nombre de ruches de production, tendance nettement marquée en 2017 (diminution liée en partie au changement de la méthode d'évaluation).

¹ En application du règlement (UE) n° 1308/2013

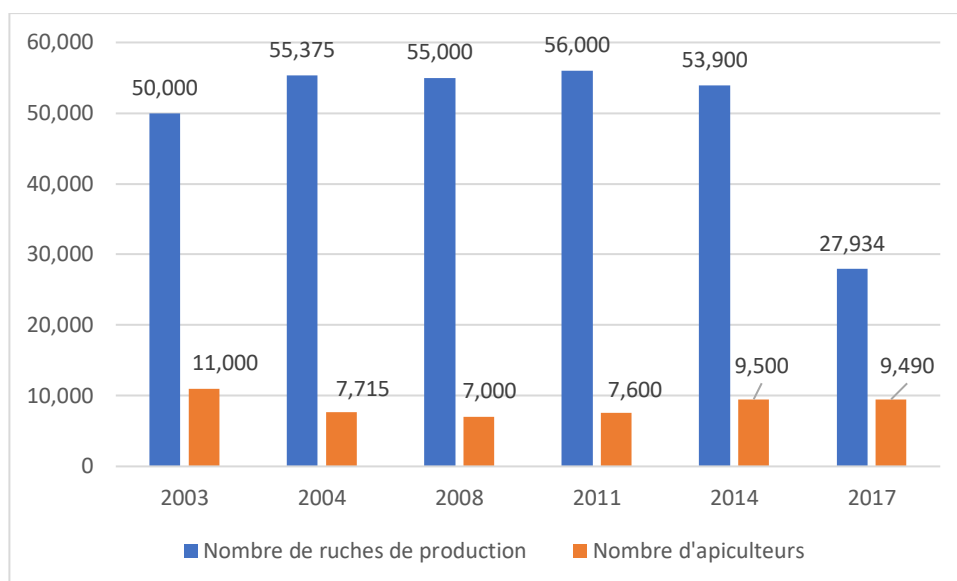


Figure 4 - Nombre de ruches et d'apiculteurs en Belgique – Source : Etienne Bruneau CARI - PAW

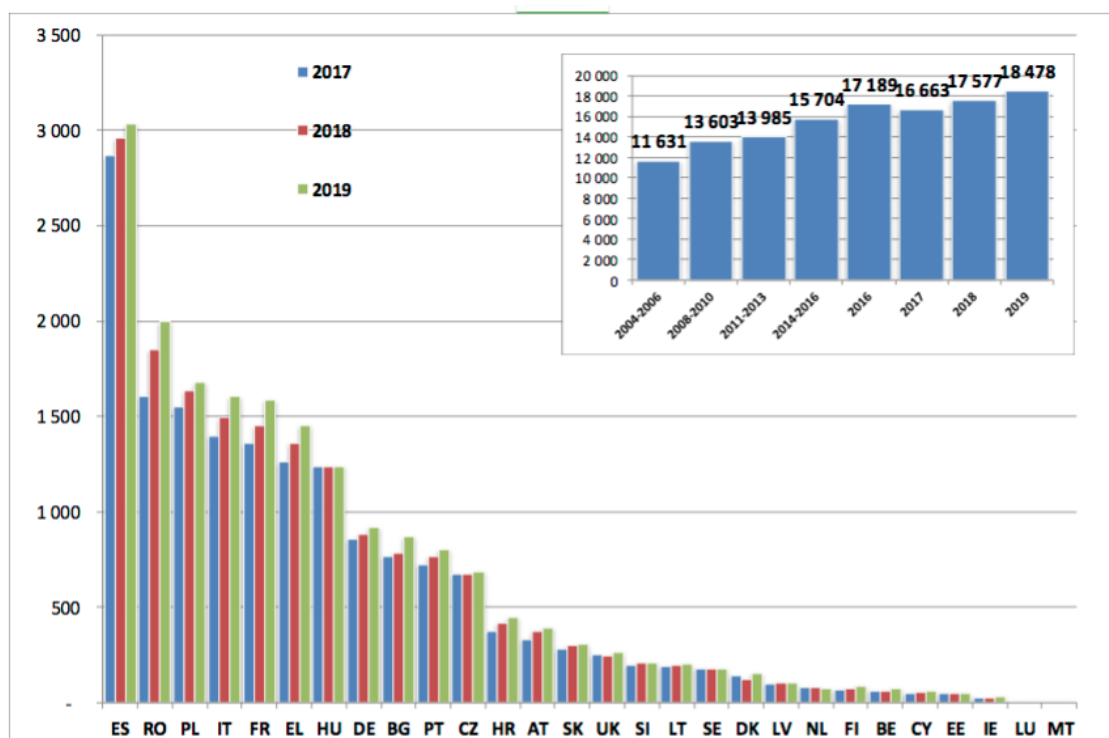


Figure 5 - Nombre de ruches déclarées (en milliers) dans les différents pays de l'UE - Années 2017 à 2019 – Graphique en haut à droite : évolution du nombre de ruches EU. Source : Commission européenne

2.1.3. Le cheptel et les éleveurs

Les abeilles élevées en Wallonie sont fortement métissées selon une étude génomique réalisée par l'ULiège (projet SELAPIS). Nous pouvons réduire à trois le

nombre de races d'abeilles dans les ruchers en dehors de ce qui est qualifié d'abeille locale ou abeille du pays, c'est-à-dire l'abeille qui se reproduit sans contrôle apicole : l'abeille noire, l'abeille carniolienne et l'abeille Buckfast.

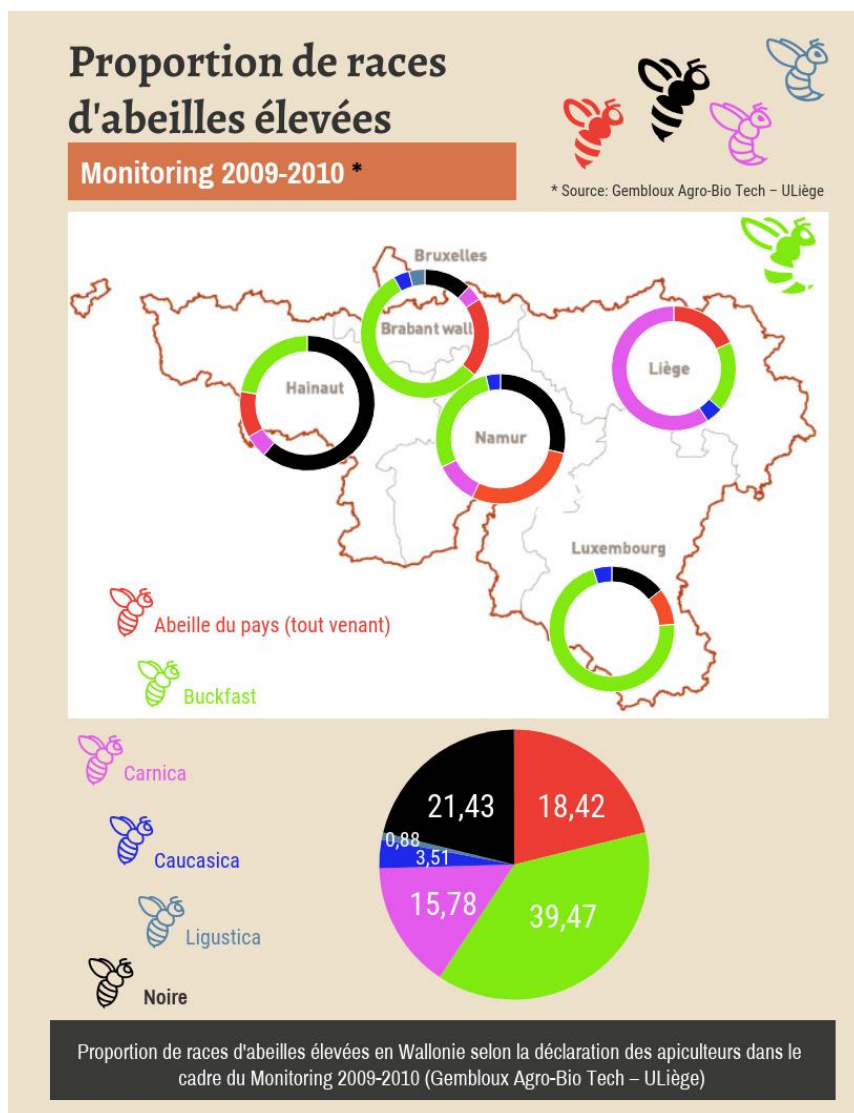


Figure 6 - Proportion de races d'abeilles élevées selon la déclaration des apiculteurs dans le cadre du Monitoring 2009-2010 (Gembloux Agro-Bio Tech - ULiège)

Les importations sont la norme avec des reines achetées au Grand-Duché de Luxembourg, en Allemagne ou au Danemark et des paquets d'abeilles et des reines provenant du Sud de l'Italie.

Les apiculteurs du Hainaut élèvent traditionnellement l'**abeille noire** (*Apis mellifera mellifera*). L'influence de l'asbl Mellifica, qui maintient la station de fécondation de Chimay et sa zone de protection, n'est probablement pas étrangère à cet état de fait. L'abeille noire de Chimay est un écotype à protéger dans un contexte global d'importation. Son élevage est à encourager.

Historiquement, dans la région de Liège, de nombreux apiculteurs élèvent l'**abeille carniolienne** (carnica). La station de fécondation carnica de Ternell permet des fécondations en milieu naturel.

Enfin, l'**abeille Buckfast**, race d'élevage sélectionnée et stabilisée, est très appréciée par certains apiculteurs pour des caractères comme la douceur ou la productivité, l'abeille Buckfast a bénéficié et bénéficie toujours du professionnalisme d'un bon nombre d'éleveurs en Wallonie participant au réseau des « Éleveurs Buckfast européens ».

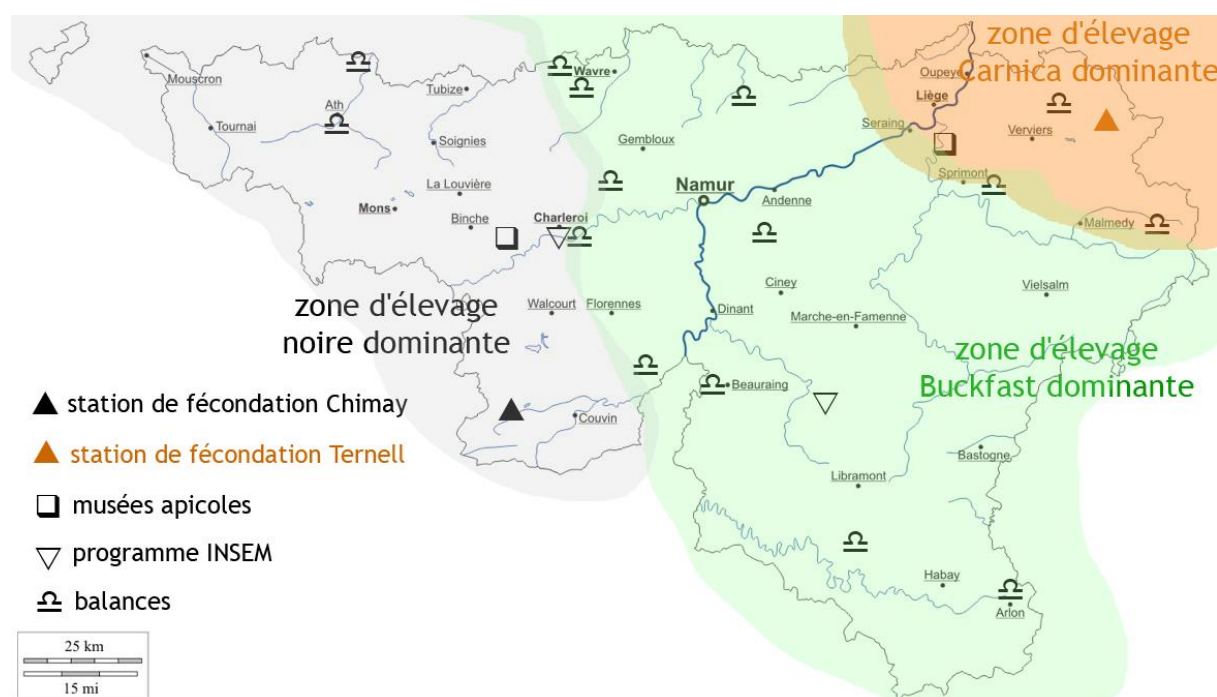


Figure 7 - Distribution géographique des races – carte générale purement indicative

Dans la population des apiculteurs, nombreux sont ceux qui peuvent produire quelques reines pour répondre à leurs besoins personnels. Les éleveurs, qui spécialisent leur activité apicole autour de la reproduction de reines et d'essaims, en vue d'une distribution vers d'autres apiculteurs sont minoritaires (de l'ordre de 0,5%

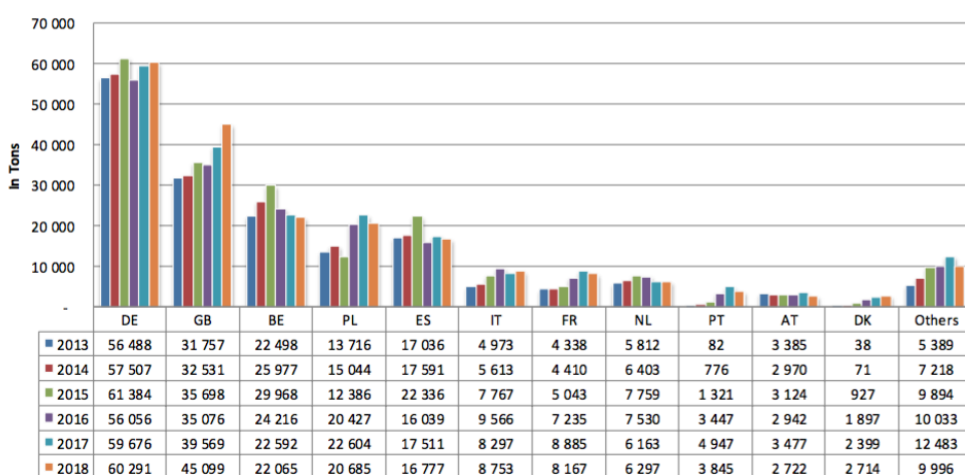
comme au niveau européen). Ils sont éleveurs multiplicateurs s'ils produisent reines et essaims à partir de souches sélectionnées. Ils sont éleveurs sélectionneurs s'ils élaborent à long terme des programmes de sélection basé sur certains caractères de l'abeille comme la production de miel, la douceur, la tenue de cadre, l'absence d'essaimage, la résistance aux parasitoses et maladies... Les différentes lignées sélectionnées doivent encore être testées. Cela demande un cheptel très important (idéalement plus de 200 colonies) appartenant à un seul ou à plusieurs apiculteurs. Dans ce dernier cas, il faut répartir le travail au sein d'une section ou d'un groupe constitué dans ce but précis (projet de sélection de résistances coordonné par Arista Bee Research Belgium). De ce fait, les sélectionneurs sont beaucoup plus rares que les multiplicateurs et sont pour ainsi dire inexistantes en Belgique. En Wallonie, les éleveurs « économiques », c'est-à-dire susceptibles de pouvoir fournir une facture à leurs clients, se comptent sur les doigts d'une main. Bon nombre des éleveurs recensés sur les sites spécialisés² n'ont pas de statut officiel et ne correspondent pas réellement au statut d'éleveurs tel que défini ici. Beaucoup fournissent des reines et des colonies aux apiculteurs dans une économie parallèle. La pyramide des âges est également très élevée. Plusieurs éleveurs notoires dépassent la soixantaine et ont un statut de retraité. En un mot, on ne peut pas parler de réel secteur officiel de l'élevage. Par contre, on peut souligner l'intérêt de nombreux apiculteurs amateurs ou producteurs polyvalents (associant production de miel et élevage) pour les questions d'élevage et de sélection. Ceci est perceptible lorsqu'on constate l'engouement pour des programmes de recherche appliquée comme ceux développés par Arista Bee Research Belgium pour la sélection d'une abeille résistante à Varroa ou par Beebreed Belgium programme de sélection adapté aux races *carnica*, *ligustica*, *mellifera* et *sicula*. À noter que les deux programmes s'adossent à un réseau international.

² <https://perso.unamur.be/~jvandyck/homage/elver/archiv.html#paysBE> et <http://pedigree.mellifica.be/list>

2.1.4. La production de miel

Pour situer le pays dans le cadre des échanges commerciaux de miel, quelques rappels s'imposent. En 2018, selon les données Eurostat, les États membres de l'UE ont importé 208.000 tonnes de miel en provenance de pays tiers. Cela correspond à une valeur de 452 millions d'euros. A l'inverse, 21.000 tonnes de miel ont été exportés par les États membres vers le marché extérieur pour une valeur de 119 millions d'euros. Les importations de miel de l'UE ont augmenté de 25% en 5 ans tandis que les exportations ont augmenté de 40%. L'Allemagne maintient son statut de premier pays importateur de miel (29% du total des importations de miel hors UE), suivie du Royaume-Uni avec 45.000 tonnes (22% du total des importations de miel hors UE – données avant Brexit) et de la Belgique avec 22.000 tonnes (11% du total des importations de miel hors UE). Les principaux pays tiers exportateurs hors UE sont, dans l'ordre :

- La Chine (80.000 tonnes, soit 39% des importations totales de miel extra-UE) ;
- L'Ukraine (41.000 tonnes, 20%) ;
- L'Argentine (25.000 tonnes, 12%) ;
- Le Mexique (21.000 tonnes, 10%) ;
- Le Chili (8.000 tonnes, 4%).



Source : Eurostat Comext

Figure 8 - Importations de miel - Source Eurostat

La Belgique se retrouve de nouveau dans le haut du tableau pour les exportations intra-communautaires. En 2018, 137.000 tonnes de miel ont été échangées entre les États membres de l'UE. C'est la Hongrie qui est le premier exportateur intra-communautaire avec près de 20.000 tonnes de miel (14% des exportations totales de miel intra-UE), suivie de très près par la Belgique (19.000 tonnes, 14%) et l'Espagne (18.000 tonnes, 13%).

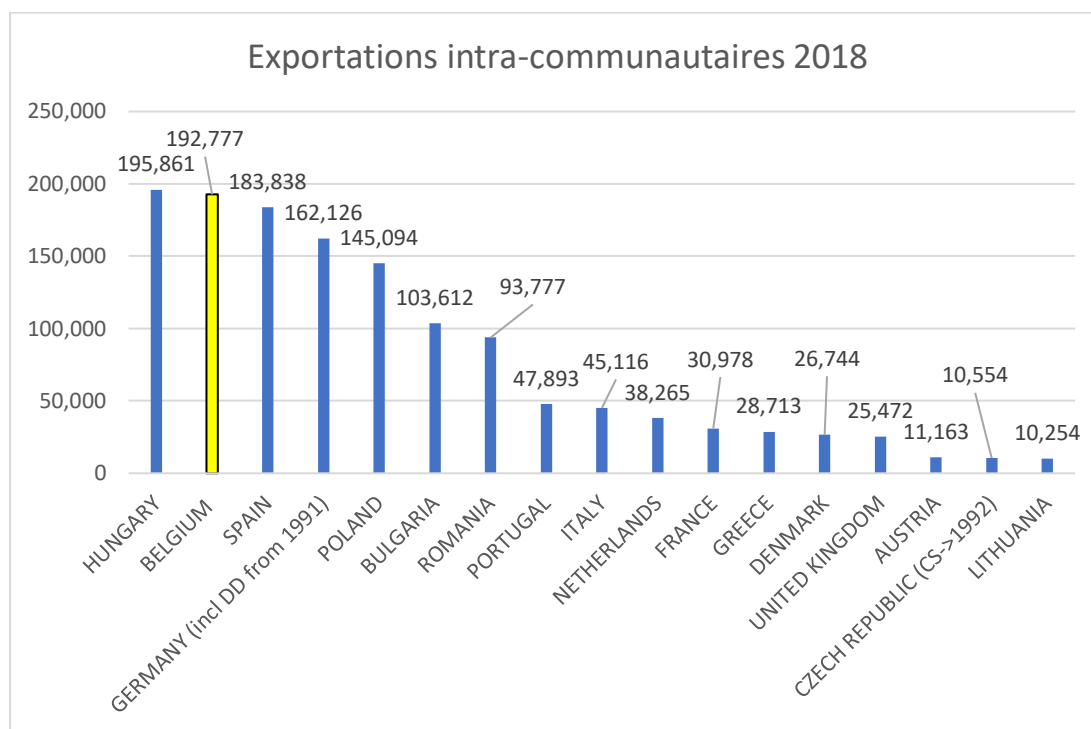


Figure 9 - Exportations de miel intra-communautaires - 2018 – unité= 100kg - Source Eurostat

La Belgique, en tant que 3^{ème} État membre importateur de miel en provenance de pays tiers et 2^{ème} exportateur intra-communautaire, est donc une plaque tournante pour le négoce du miel sur le marché européen. Par contre, la Belgique réexporte - logiquement - relativement peu de miel vers les pays tiers.

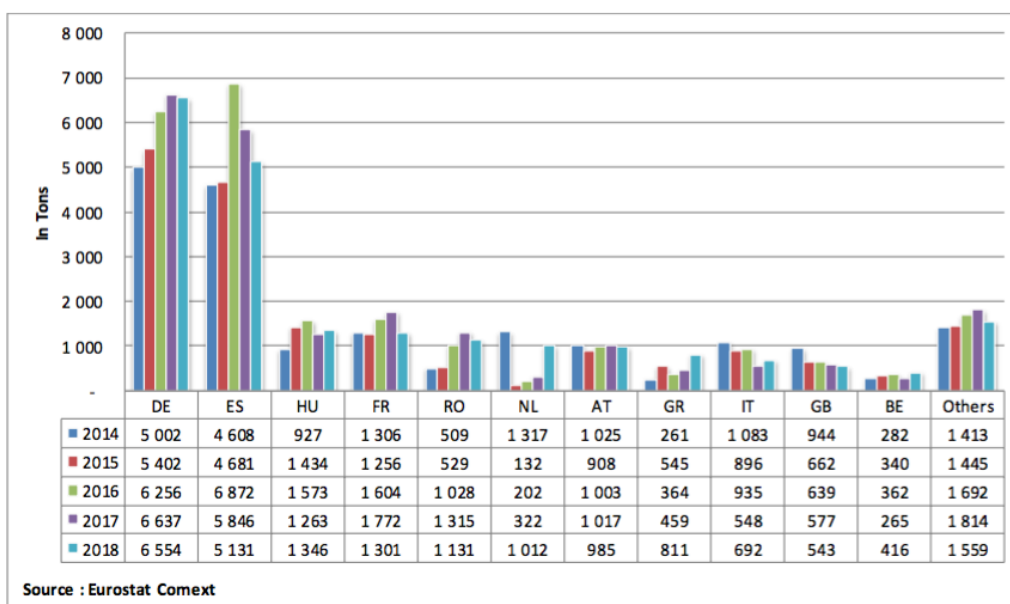


Figure 3 - Exportations extra-communautaires de miel - Source Eurostat

Si la Belgique joue un rôle sur le marché de l'import-export, sa propre production de miel n'est pas compétitive.

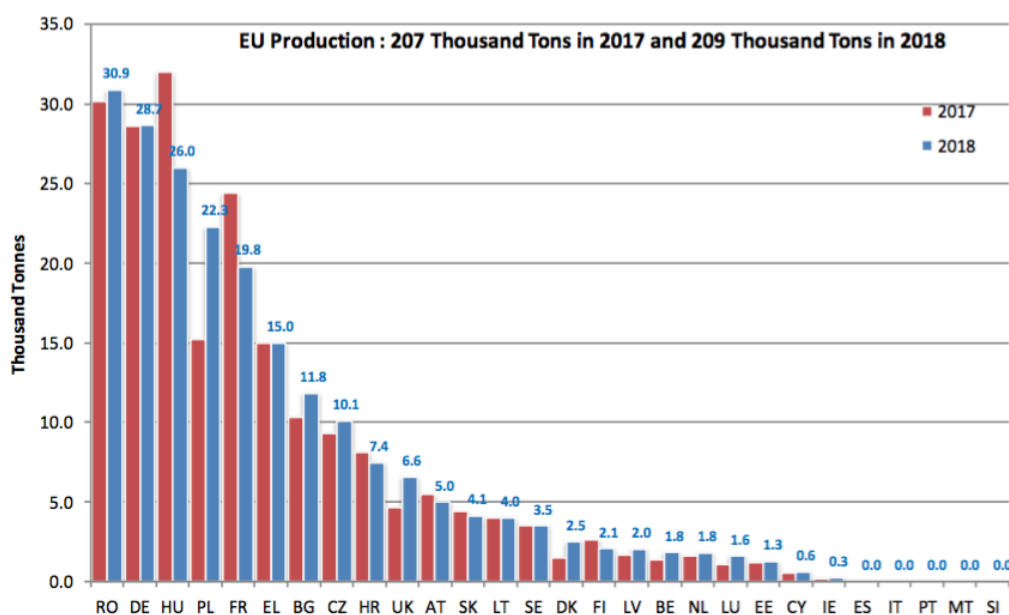


Figure 4 - Production de miel des différents pays de l'UE en 2017 et 2018 (en milliers de tonnes) - Source : Commission européenne

En Belgique, on ne constate pas de corrélation directe entre l'offre (insuffisante) et la demande (croissante) des produits de la ruche, le miel en tête. On estime à 3.500

tonnes la consommation globale de miel en Belgique. Ce chiffre est bien supérieur à la production nationale estimée à 1.200 tonnes.

Grâce aux indicateurs fournis par le PAW, nous avons une vue de la production wallonne depuis 2006. Elle est exprimée en tonnes dans le graphique ci-après.

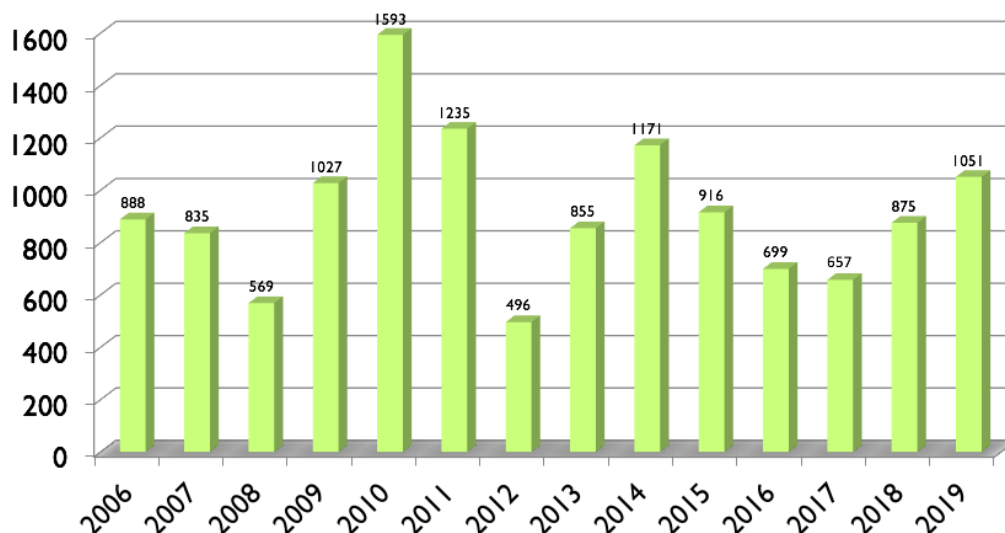


Figure 5 - Production de miel en Wallonie (tonnage) - Source – CARI - Etienne BRUNEAU – PAW

2.1.5. Les prix du miel

Tous les apiculteurs wallons commercialisent leur production au détail. 42% d'entre eux optent aussi pour la commercialisation via un détaillant-revendeur. Une minorité estimée à 11% fait de la vente en vrac. De nombreux apiculteurs sont référencés sur des sites regroupant des producteurs locaux (AMAP-GASAP- etc.). D'autres disposent de leur propre site commercial. La vente en circuit court est particulièrement adaptée à la commercialisation du miel de petits producteurs.

En 2019, les prix atteignent 13,49 euros/kilo en pot en vente directe, 11,99 euros/kilo à la vente en pot à un intermédiaire détaillant et 9,83 euros/kilo en vrac à la vente au négoce. Cela confirme la **progression régulière** remarquée depuis 1999. Ces prix peuvent être comparés aux prix moyens enregistrés en France dans la grande distribution (hyper et super) de 11,09 €/kg en 2018. Les premiers prix pratiqués pour

les miels d'importation peuvent descendre à 5 €/Kg. Dans de tels cas, on peut suspecter une adulation. La valeur économique du miel reste minimisée. Un travail de **valorisation du produit**, en particulier lié à la **qualité**, peut conduire à une hausse intéressante du prix de vente.

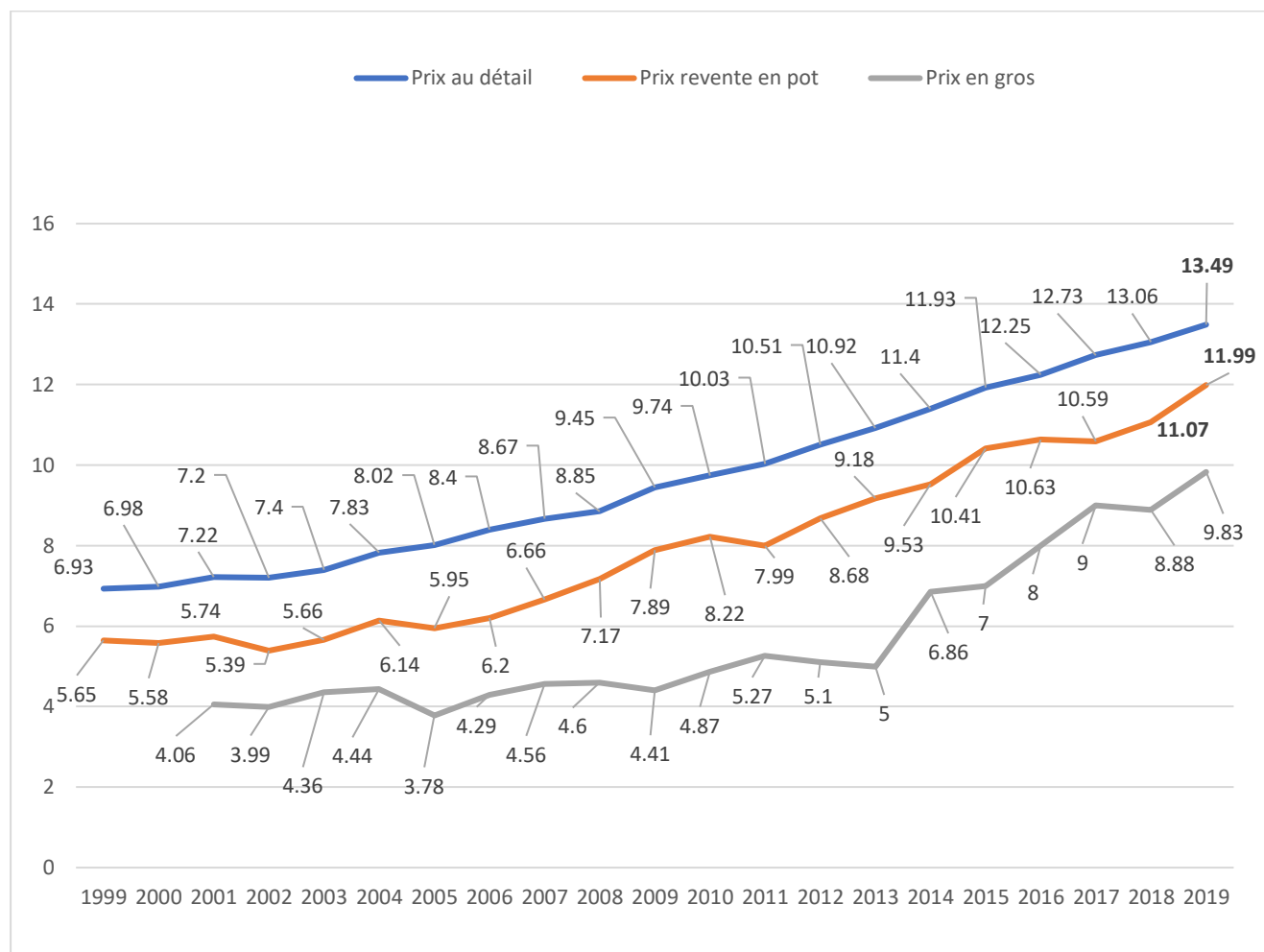


Figure 6 - Évolution de prix du miel en Wallonie depuis 1999 - Source : Etienne BRUNEAU – CARI - PAW

Sur la base de la production des 5 dernières années, le revenu moyen de l'ensemble des apiculteurs wallons est évalué à 11 millions d'euros par an (source : CARI, Etienne Bruneau, PAW)

2.1.6. État de la production d'autres produits de la ruche

Les chiffres de production restent inconnus pour les autres produits de la ruche. La production de la propolis, de la gelée royale et de pollen n'est pas très développée. Un apiculteur professionnel produit de la gelée royale en Wallonie et sa production n'a pas dépassé les 17 kilos en 2018. On peut parler d'un marché de niche. Cette production pourrait être accompagnée et stimulée pour répondre à un marché de proximité. Là encore, un nécessaire accompagnement des producteurs passe par une démarche qualité.

2.1.7. Les services de pollinisation et l'évaluation des besoins en agriculture

Parmi les services écosystémiques se trouvent les services de pollinisation. Si chacun s'accorde à dire qu'ils n'ont pas de prix, il est cependant utile qu'ils soient économiquement évalués. Plusieurs méthodes permettent cette évaluation³. Elles intègrent un certain nombre de paramètres comme les plantes mellifères présentes, les pratiques culturales, etc. Un des objectifs du projet Interreg SAPOLL en faveur des pollinisateurs sauvages⁴ a été d'évaluer ces services. La valeur ajoutée des pollinisateurs en Belgique s'évalue à 251,6 millions d'euros par an c'est-à-dire 11,1% de la production agricole totale du pays. À elle seule, la culture fruitière du Limbourg représente une valeur de 108 millions d'euros.

³ Gallai N., Salles J.-M., Settele J. & Vaissière B.E., 2009. Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline. *Ecological Economics*, 68(3), 810-821.

Zulian G., Maes J. & Paracchini M.L., 2013. Linking Land Cover Data and Crop Yields for Mapping and Assessment of Pollination Services in Europe. *Land*, 2(3), 472-492.

Winfree R., Gross B.J. & Kremen C., 2011. Valuing pollination services to agriculture. *Ecological Economics*, 71, 80-88.

Ricketts T.H., Regetz J., Steffan-Dewenter I., Cunningham S.A., Kremen C., Bogdanski A., Gemmill-Herren B., Greenleaf S.S., Klein A.M., Mayfield M.M., Morandin L.A., Ochieng' A. & Viana B.F., 2008. Landscape effects on crop pollination services : are there general patterns ? *Ecology Letters*, 11(5), 499-515.

⁴ <http://sapoll.eu>

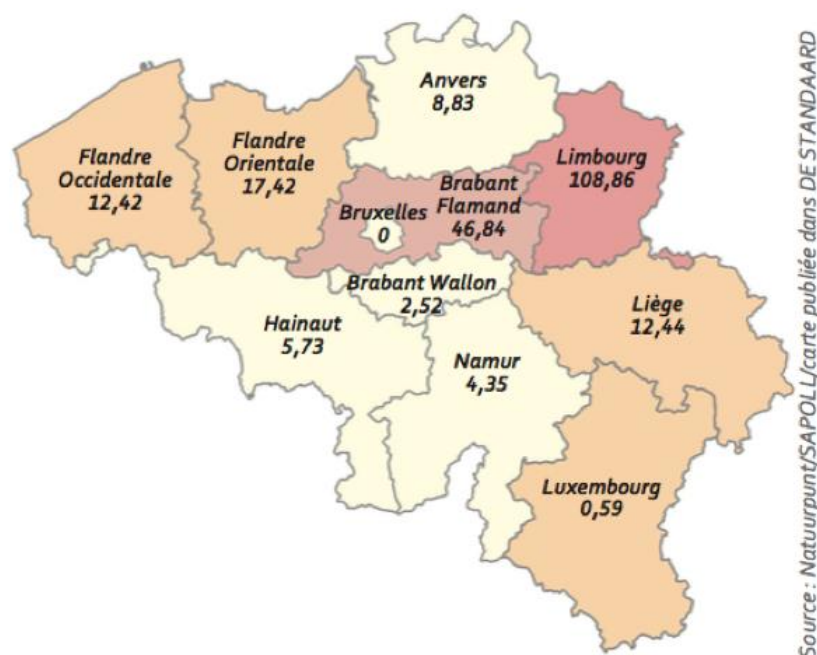


Figure 7 - Évaluation des services écosystémiques rendus par les pollinisateurs – Source : SAPOLL/Natuurpunt

Maintien et maximisation des services écosystémiques sont des enjeux qui doivent être associés à une approche générique de conservation des habitats et des espèces de pollinisateurs.

Au niveau de la Wallonie, deux grands types de productions sont à considérer essentiellement, si l'on prend en compte leur dépendance à la pollinisation entomophile et leur signification sur le plan économique : la fruiticulture (pommiers, poiriers, cerisiers, framboisiers, fraisiers principalement) en horticulture comestible, et les cultures de protéagineux et d'oléoprotéagineux (colza essentiellement et féverole) pour ce qui est des grandes cultures. Une estimation de l'impact économique de la pollinisation sur la production agricole et horticole wallonne réalisée en 2010 (données de 2009) selon le modèle de KLEIN et al. (2007) conduit à une fourchette approximative de 9,5 à 23 millions € pour l'horticulture et 1,1 € à 4,6

millions € pour les grandes cultures, soit au total 10,6 à 27,6 millions € par an⁵.

Concernant l'évolution des besoins, en Wallonie, ils ne pourraient que croître significativement qu'en oléagineux et protéagineux (production fruitière en stagnation depuis des années, voire en régression). En colza, les abeilles mellifères présentent un net avantage sur les autres pollinisateurs de par la taille des colonies. La transhumance des ruches sur les champs de colza est maintenant courante (théoriquement à raison de 4 ruches / ha, densité rarement appliquée), l'Association pour la Promotion des Protéagineux et Oléagineux (APPO - CepiCOP) organisant même en collaboration avec le CARI la rencontre entre la demande des agriculteurs et l'offre des apiculteurs. La majeure partie de la production de colza a lieu dans le Condroz, en province de Namur, zone encore relativement équilibrée d'un point de vue environnemental et donc plutôt favorable aux pollinisateurs. Du point de vue des évolutions variétales, les colzas cultivés aujourd'hui sont majoritairement de type hybrides restaurés ou lignées ; pour ces variétés, les fleurs étant toutes autofertiles, à l'inverse des variétés hybrides - lignées qui présentaient 70 % de plantes mâles-stériles, la fécondation croisée n'est plus impérative pour assurer la production de graines. La présence de pollinisateurs demeure cependant largement bénéfique et même indispensable pour la production des semences d'hybrides restaurés (peu pratiquée en Wallonie). En fruiticulture (pommiers, poiriers, cerisiers, framboisiers, fraisiers principalement), si la dépendance à la pollinisation⁶ est plus importante qu'en colza (de 40 à 90% - dépendance forte) et la valeur ajoutée des productions plus élevée, la production ne semble pas progresser. Les besoins en termes de pollinisation ne devraient pas augmenter dans un futur proche. L'offre de pollinisation par les abeilles domestiques est relativement stable si l'on examine l'évolution du cheptel apicole.

2.1.8. L'organisation du secteur apicole

⁵ La valeur globale de la production agricole wallonne, due pour une grosse part au secteur animal, tourne autour de 1,5 milliard €

⁶ À titre indicatif, le coût de la location d'une ruche varie actuellement entre 25 et 50 € dans notre région, et en pommier, par exemple, il faudrait 5 à 6 ruches / ha.

Historiquement, le secteur apicole wallon est organisé selon un modèle pyramidal selon lequel des structures fédératrices chapeautent une septantaine de sections locales d'importance hétérogène (par leur nombre de membres et leurs actions). Il existe une fédération par province à l'exception de la province de Namur (fédération disparue depuis peu). Les fédérations de Luxembourg, du Brabant--wallon et du Hainaut sont réunies au sein de l'Union des fédérations apicoles de Wallonie et de Bruxelles. L'Union royale des ruchers wallons (URRW) réunit une vingtaine de sections sur tout le territoire wallon. Plusieurs sections et associations indépendantes proposent par ailleurs des services aux apiculteurs qui sont détaillés plus largement dans un document intitulé « L'Apiculture en Wallonie 2020 – Contexte, analyse et pistes d'actions ». Le CARI a.s.b.l. est un centre technique généraliste. L'a.s.b.l. Arista Bee Research Belgium se concentre sur la sélection et la distribution de l'abeille résistante à *Varroa*. L'a.s.b.l. Mellifica a pour principale vocation la défense de l'abeille noire. L'a.s.b.l. Promiel s'inscrit dans la promotion d'un miel de qualité (*Perle du terroir*). L'a.s.b.l. Miel Maya Honing travaille au niveau de la coopération et du développement. Elle construit des liens entre les sections et les fédérations wallonnes et les apiculteurs du Sud. La Fédération apicole belge (FAB) est la représentation fédérale des apiculteurs.

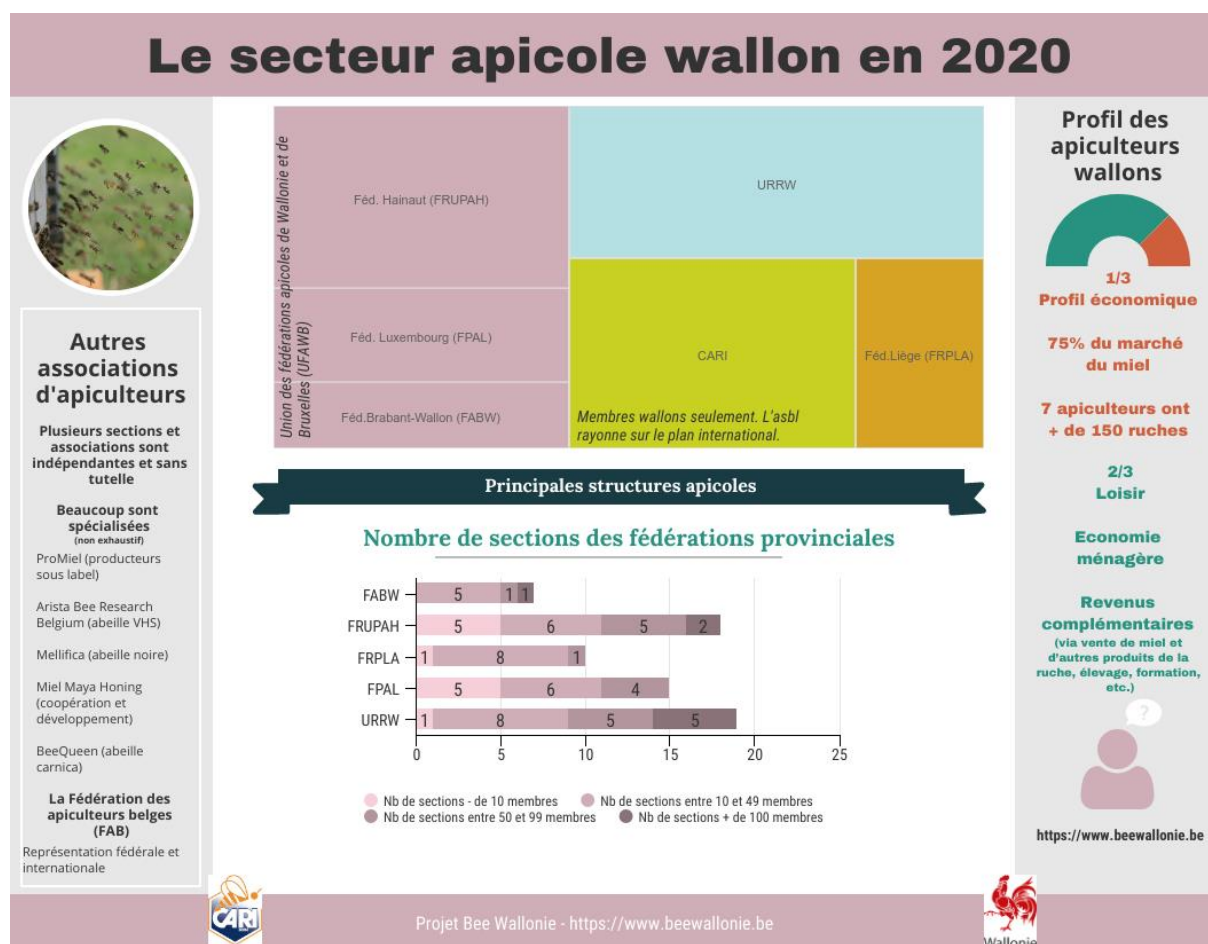


Figure 8 - Le secteur apicole en 2020 : l'essentiel en une infographie

2.2. La filière et ses flux

On appelle **filière de production** l'ensemble des agents économiques qui concourent directement à l'élaboration d'un produit final. On peut aussi parler de **circuit de production** qui inclut tous les stades par lesquels passe un produit (production, transformation, commerce, distribution, consommation). La filière agro-alimentaire concerne plus spécifiquement les étapes de la production d'un aliment. On parlera de filière apicole ou filière apiculture qui regroupera l'ensemble des productions issues du secteur d'activité apicole (interprofession).

Un secteur d'activité est un ensemble d'activités économiques, ayant des traits similaires⁷. Les apiculteurs produisent et proposent des services et constituent le secteur apicole, un secteur d'activité agricole⁸ en lien avec l'élevage d'abeilles mellifères.

2.2.1. Les flux commerciaux

La filière apicole wallonne est embryonnaire ou tronquée puisqu'aucune véritable passerelle n'existe à l'heure actuelle entre les producteurs, les transformateurs, les importateurs (rappelons que la Belgique est le 3^e importateur européen de miel) et les distributeurs de miel. Le monde de l'import-export apicole belge est établi en Flandre et aucun lien n'existe avec la Wallonie. La micro-filière wallonne fonctionne essentiellement en circuit court, les apiculteurs vendant directement aux consommateurs à domicile ou sur des marchés. Certains vendent par l'intermédiaire de petits commerces. La grande distribution se montre de plus en plus intéressée par la vente de produits locaux de petits producteurs. Pour certaines enseignes, aucune marge financière n'est prélevée sur la vente du produit. L'objectif est de répondre aux attentes des consommateurs attirés par l'achat de produits locaux. Les apiculteurs n'ayant pas de difficultés à vendre leur miel, le modèle ne rencontre pas

⁷ Nomenclature européenne – EUROSTAT - METADATA - Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne - Rév. 2 (2008) - <https://ec.europa.eu/eurostat/ramon>

NACE-BEL – Nomenclature d'activités -

[https://statbel.fgov.be/sites/default/files/Over Statbel FR/Nomenclaturen/NACE-BEL%202008_FR.pdf](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/Over%20Statbel%20FR/Nomenclaturen/NACE-BEL%202008_FR.pdf)

⁸ L'apiculture est spécifiquement référencée dans les nomenclatures suivantes :

01.490 – Élevage d'autres animaux

01.610 - Activités de soutien aux cultures

28.300 – Fabrication de machines agricoles et forestières

46.610 – Commerce de matériel agricole

jusqu'alors un grand succès. Signalons l'existence en Wallonie d'un importateur de miel bio qui conditionne lui-même la marchandise importée pour la revente dans des commerces de détail.

Un avantage est perçu à cette micro-filière : la commercialisation du miel met les apiculteurs à l'abri car elle permet de temporiser les fluctuations du marché international. Cela ne les protège toutefois pas des grands périls qui pèsent sur ce même marché international : problème de traçabilité d'adultération et de contamination des produits (miel, cires, gelée royale, propolis), avec une dégradation de l'image des produits de la ruche suite par exemple au scandale du faux-miel, etc. En effet, la Belgique, et donc la Wallonie, importe du miel, d'autres produits de la ruche (cires, gelée royale, propolis), des abeilles, du matériel apicole et ne vit pas en circuit fermé, l'offre étant nettement inférieure à la demande. Les besoins de l'industrie sont couverts par les importations exclusivement. Aucune structure de type coopérative n'existe en Wallonie. Il faut souligner enfin que les apiculteurs eux-mêmes sont des consommateurs (matériel apicole, cire, services, reines, produits pharmaceutiques).

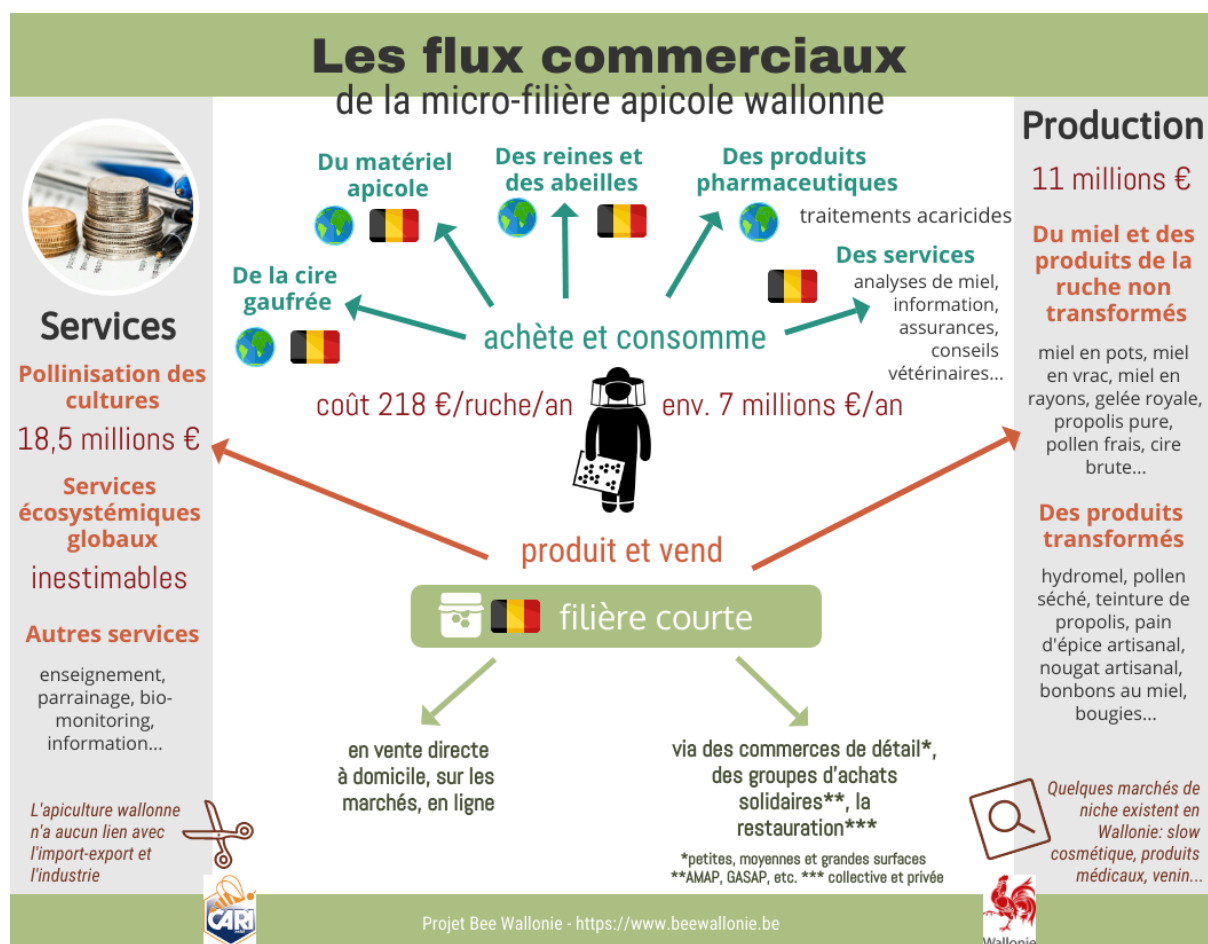


Figure 9 - Une micro-filière apicole en Wallonie – Source de la valeur de la production, des services de pollinisation et du coût estimé de l'apiculture – Chiffres fournis par Etienne Bruneau (CARI – PAW))

2.2.2. Les flux d'information

Une des grandes forces de la filière apicole wallonne réside dans sa maîtrise des flux d'information, ce qui a pour conséquence des apiculteurs plutôt mieux informés que la moyenne européenne, très consultés et très engagés dans des démarches participatives pour faire évoluer les pratiques apicoles. Un excellent réseau international permet entre autres au CARI, en tant que centre de conseil et centre technique, de faire ruisseler l'information sur le secteur, pour le bénéfice des acteurs institutionnels et des apiculteurs eux-mêmes.

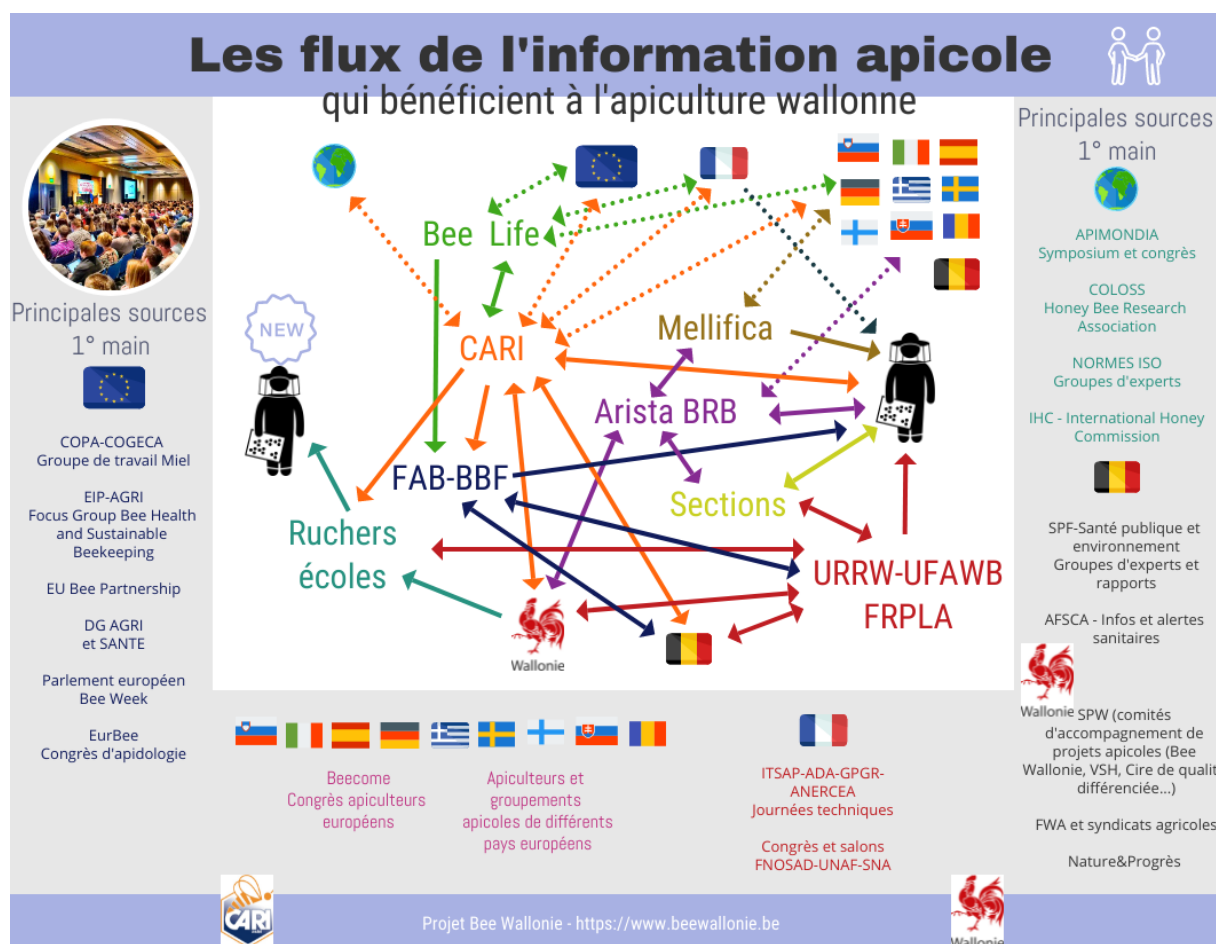


Figure 10 – Les principaux flux d'information en Wallonie⁹

Les moyens de diffuser l'information apicole sont variés. Leur richesse provient tout d'abord de la qualité des productions d'informations écrites et orales. Deux revues principales circulent chez les apiculteurs wallons : « Abeilles&Cie », organe de diffusion du CARI qui est diffusée sur le territoire régional mais aussi dans le monde francophone, et « L'Apiculture en Wallonie », revue de l'URRW et de l'UFAWB. La valeur ajoutée des **informations écrites** repose sur la production d'articles originaux, de rapports, de synthèses, de guides et livrets techniques à destination du secteur, de publications sur Internet d'articles de fond, d'articles scientifiques et de bases de données capitalisables dans un contexte d'échanges d'informations. En

⁹ Il faut noter que l'information de ce schéma est une représentation globale des flux d'information qui cherche à représenter la plupart des acteurs. Les publications scientifiques en sont exclues mais doivent être prises en considération sur un plan global.

complément, la production d'**informations orales** repose sur l'organisation d'événements et de réunions engageant des partenariats avec des acteurs du secteur apicole ou d'autres partis prenants. La Wallonie bénéficie de plusieurs événements récurrents destinés à transmettre de l'information de qualité au secteur : Journées Api-Agri, Journées Nord-Sud, Journée de Namur, week-end thématiques, séances d'info ciblées (réunion des ruchers écoles, des ruchers tampons...), les formations et rencontres du groupe Arista Bee Research Belgium, etc. Des **espaces d'échanges** sont organisés pour collaborer avec les apiculteurs de terrain qui deviennent co-créateurs de la vie apicole : Comité Miel, Groupe de travail sanitaire, Club de réflexion thématique... Les **relais d'informations** sont ensuite à l'œuvre : bouche à oreille, newsletters, mailing, réseaux sociaux qui se sont beaucoup développés ces dernières années.

2.3. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière

2.3.1. Le cadre institutionnel

Le Code wallon de l'Agriculture considère les apiculteurs comme des agriculteurs. Le Ministre de l'agriculture est donc chargé des questions liées à l'apiculture et par là même le service public de Wallonie chargé de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (SPWARNE):

- La Direction de la Qualité et du bien-être animal (DQBEA) encadre l'essentiel des projets wallons en rapport avec l'apiculture. C'est en particulier le cas de la formation en apiculture subsidiée que ce service est chargé de mettre en œuvre.
- La Direction de la Nature et des Espaces verts (DNE) encadre le Plan Maya, un plan d'aide régional en faveur de l'apiculture et des insectes pollinisateurs qui existe depuis 2011 et crée une synergie d'actions entre les pouvoirs publics, les citoyens, les communes, les provinces et les apiculteurs.
- La Gestion de l'Organisation commune des Marchés (DGO CM) met en œuvre et suit la politique agricole européenne pour la Wallonie. À ce titre, elle organise chaque année la collecte des données servant à attribuer les aides

agricoles européennes pour le secteur apicole à travers la procédure de dénombrement des ruches et l'organisation d'une réunion d'un comité stratégique.

2.3.2. La qualité du miel : l'Agence wallonne pour la production d'une agriculture de qualité (Apaq-W)

L'Apaq-W¹⁰ intervient au niveau de la promotion générique du miel et de la promotion des miels sous label. L'Apaq-W soutient la production d'un miel de qualité en fournissant du **matériel promotionnel** et un ensemble de couvercles et bandelettes traversant le couvercle de part en part, portant la mention « *taux d'humidité inférieur à 18 %* », un numéro d'identification et le logo de l'Apaq-W. Seuls les miels récoltés en Wallonie dont l'analyse révèle une teneur en eau inférieure à 18 % peuvent recevoir la bandelette et le couvercle.

En 2019, l'Apaq-W s'est associée au « **Concours des miels d'ici et d'ailleurs** » organisé chaque année par le CARI pour assurer la promotion de miels produits dans le respect de critères de qualité. Le CARI dispose d'un laboratoire accrédité ISO 17025 qui propose aux apiculteurs des **analyses organoleptiques, polliniques et physico-chimiques** de leurs produits. Ce service contribue à la valorisation des produits pour une distribution en circuit court.

Un partenariat entre le CARI et Promiel, association qui réunit les apiculteurs commercialisant un miel sous label, a abouti à la définition de la notion de **tartinabilité du miel** et à la mise en place d'un **projet d'IGP Miel Wallon** porté par l'asbl Promiel. Le dossier, signé par le Ministre Collin, est en attente de validation au niveau de l'Union européenne. Un travail sur la notoriété du miel wallon est réalisé par l'Apaq-W, le CARI et Promiel pour permettre l'aboutissement de ce dossier.

2.3.3. La surveillance sanitaire : l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)

¹⁰ <http://www.apagw.be/>

Depuis le 15/03/2006, les apiculteurs doivent se faire enregistrer auprès de l'AFSCA¹¹. C'est une obligation légale (A.R. du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'AFSCA). Des inspecteurs et contrôleurs de l'AFSCA sont envoyés en mission auprès des apiculteurs. Dans le cadre des **maladies à déclaration obligatoire** (par ex. la loque américaine), ils sont mandatés pour examiner les ruches, pour prélever des échantillons ou encore pour détruire des colonies malades. Jusqu'en 2016, ils étaient secondés par des assistants apicoles. Ce n'est plus le cas mais les assistants apicoles pourraient être remis à contribution dans le cas d'une infestation du petit coléoptère des ruches. Les registres tenus par les apiculteurs dans le cadre des bonnes pratiques apicoles doivent être conservés 5 ans. Ils sont systématiquement demandés en cas de contrôle.

Pour aider les apiculteurs à respecter leurs obligations en matière d'autocontrôle, l'AFSCA a validé en 2009 le **Guide de bonnes pratiques apicoles** élaboré par le secteur à l'initiative du CARl qui le met à disposition des apiculteurs francophones. Ce guide est en cours de réactualisation.

L'AFSCA est également chargée de réaliser des contrôles dans le cadre du **plan de surveillance et de contrôle des résidus européen sur les produits alimentaires** dont le miel. En 2018 des analyses de l'AFSCA réalisées dans ce cadre ont révélé la présence d'un produit interdit, le Fluazifop, dans un échantillon de miel de printemps 2018. Cette découverte a eu des conséquences économiques importantes pour l'apiculteur qui, à cause d'une contamination environnementale, a été contraint de détruire son lot de miel. Cet exemple met en lumière la nécessité de réévaluer les procédures d'évaluation sanitaires, réévaluation en cours.

2.3.4. La recherche : le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) et l'ULiège

¹¹ <http://www.afsca.be/> et <http://www.afsca.be/apiculture/>

Le CRA-W est impliqué dans plusieurs projets « abeilles » avec différents partenaires :

- **Polbees** avec l'UNamur, l'ULB et le CARI ;
- Analyses **génétiques abeilles noires** avec Mellifica ;
- **Dépérissement des colonies** (DEPAB) avec le CARI ;
- **Bee Wallonie** avec le CARI ;
- **Beesyn** (projet fédéral) avec le CARI et l'Université de Gand.

Les pouvoirs publics soutiennent largement les programmes de recherche consacrés à la santé des abeilles. Trois objets de recherche sont concernés : la génétique des abeilles, les contaminants dans la cire et les contaminants dans l'environnement.

L'ULiège est un acteur central dans ce domaine. La Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech a conduit le projet Selapis¹² (2012-2018) pour étudier la diversité génomique de l'abeille mellifère en Belgique de manière à mettre en place une sélection de souches résistantes à varroa. La Faculté de médecine vétérinaire de l'ULiège (ULiège FMV) porte les projets successifs Bee Tox Check (2016-2017), Bee Tox Wax (2019-2020) et Quali Wax (2020-2022)¹³. Ces projets analysent et testent les effets des contaminants chimiques (résidus de pesticides), des adultérations (paraffine et stéarine) ainsi que la présence des hydrocarbures aromatiques polycyclique (HAP) sur la mortalité du couvain. Ceci entre en résonance avec un projet de « cire de qualité différenciée » (lancé en avril 2019) pour consolider le circuit court et la traçabilité d'un circuit local de la cire à destination des apiculteurs wallons. Le projet, en cours de réalisation, vise la rédaction d'un cahier des charges officiellement reconnu via le système régional de la qualité différenciée qui sera élaboré par **AgriLabel** appuyé par un groupe de travail incluant l'ULiège FMV (porteur des projets Bee Tox Check, Bee Tox Wax et Quali Wax), du CRA-W (projet Bee Wallonie volet « écotoxicologie »), du CARI (projet Bee Wallonie volet

¹² <http://www.gembloux.ulg.ac.be/selapis/> - Recherches de l'équipe SELAPIS et thèse de Gil Leclercq (2017) : <https://orbi.uliege.be/simple-search?query=Gil+Leclercq>

¹³ <https://butine.info/bee-tox-wax/>

« développement de l'apiculture »), d'un représentant de l'AFSCA ainsi que les membres du collectif cirier « Le Baron ».

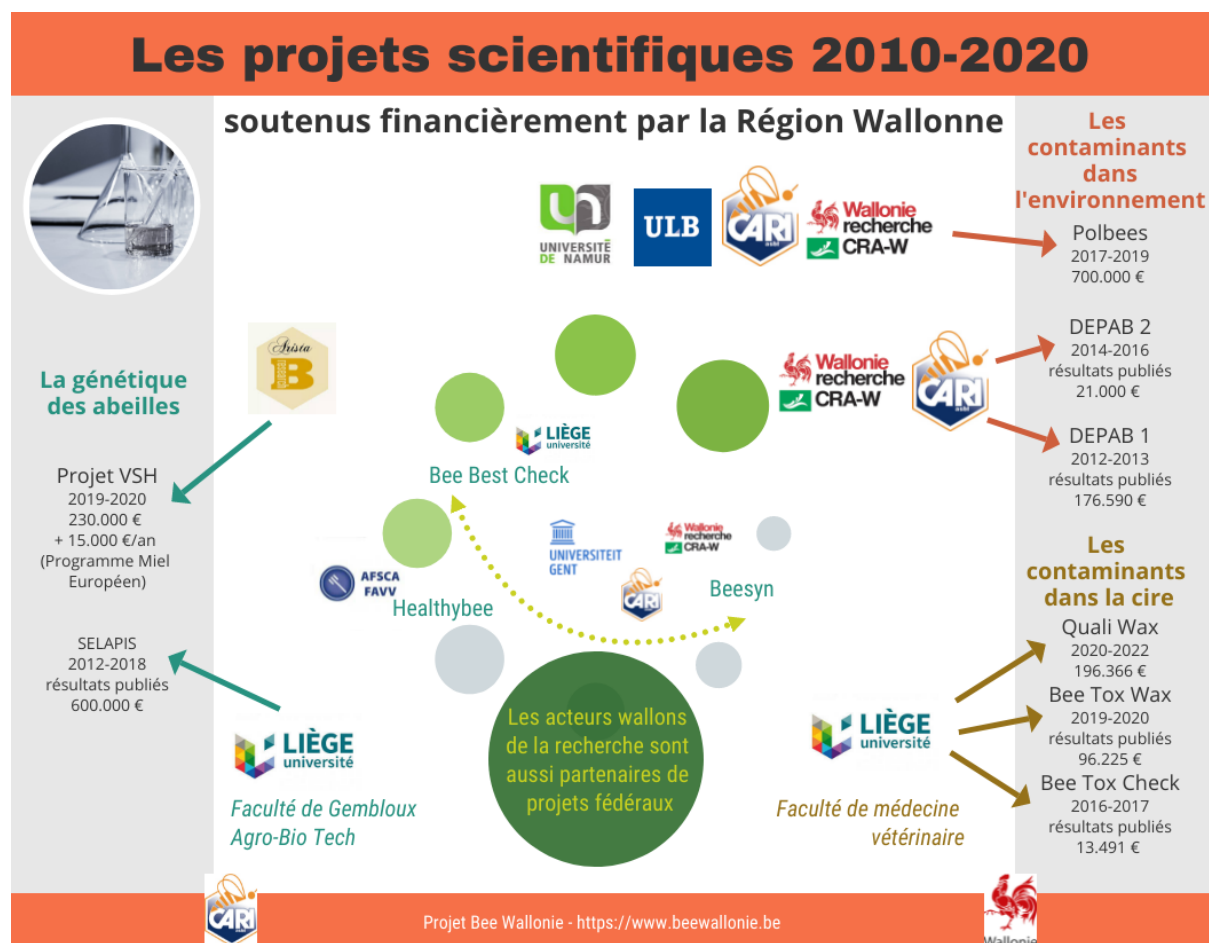


Figure 11 - Les projets scientifiques 2010-2020

2.4. Quelques initiatives inspirantes parmi d'autres

2.4.1. Des services de proximité assurés par les sections locales

De nombreuses sections apicoles, dont certaines existent depuis presque un siècle, proposent une série d'initiatives positives répondant directement à la demande des apiculteurs locaux. Parmi ces services, signalons :

- Les mielleries collectives (itinérantes pour certaines tout en répondant aux normes de l'AFSCA) ;
- Le recyclage des cires au niveau local ;
- Des « ruchers tampons » pour contribuer au repeuplement du cheptel et destiné aux apiculteurs en difficulté ;
- Des formations le plus souvent subsidiées et encadrées par le Service Public de Wallonie ;
- Des services de compagnonnage pour transmettre l'expérience pratique sur le terrain ;
- Des services de collecte d'essaims auprès des services publics (communes, pompiers, police, etc.).

2.4.2. Le CARI, un réseau de collecte et de diffusion d'informations et un outil de rayonnement de l'apiculture wallonne

Le CARI asbl existe depuis juin 1983 et dispose aujourd'hui d'un rayonnement qui déborde largement le cadre local. Cette association généraliste propose une panoplie de services aux apiculteurs : production, édition et diffusion d'informations, formation spécialisée, participation à des programmes de recherche, assistance technique. Le CARI recueille et propose des informations qui touchent à tous les aspects de l'apiculture. En outre, grâce à son réseau européen, et, de plus en plus,

ses contacts apicoles à l'échelle mondiale, l'asbl est en première ligne pour la prise d'informations, ce qui permet d'apporter des réponses aux problèmes apicoles et bien souvent de les anticiper pour le plus grand bénéfice des apiculteurs wallons. Parmi les outils de diffusion et de partage des informations, citons par exemple: les « Week-ends du CARI » dans lesquels des conférenciers spécialisés sont invités à s'exprimer sur un thème apicole ; le « Club de réflexion » qui permet à un groupe d'apiculteurs de co-rédiger une synthèse sur un sujet en lien avec l'apiculture ; la revue « Abeilles&Cie », organe de communication pour les apiculteurs wallons et, plus largement, diffusé auprès d'un public d'apiculteurs francophones ; le blog Butine.info qui tient informé en permanence des actualités apicoles ; le réseau de 20 balances permettant de suivre les miellées depuis le début du PAW via le site cari.be (3000 à 4000 consultations par mois en 2020) et de relier les observations aux conditions climatiques (températures, humidité, pluie) également enregistrées par les balances.

2.4.3. Un laboratoire spécialisé et des analyses accréditées

Le laboratoire du CARI propose aux apiculteurs des analyses organoleptiques, polliniques et physico-chimiques des produits de la ruche. Afin de fournir des résultats fiables et de qualité, le CARI est engagé depuis 2006 dans une véritable démarche qualité en tant que laboratoire accrédité selon la norme ISO 17025. La norme ISO 17025 définit des exigences de compétence et d'organisation en abordant deux aspects : l'organisation générale du laboratoire et l'organisation spécifique liée aux méthodes d'essai et d'étalonnage. L'application de cette norme représente donc une garantie très importante pour les membres et clients du CARI. Il propose des analyses des produits de la ruche destinées à une valorisation pour une distribution en circuit court. L'activité a commencé en 1984 et n'a cessé à la fois de se développer et de s'améliorer pour répondre à sa mission. Il analyse les caractéristiques physico-chimiques des miels, essentielles pour identifier l'origine florale d'un miel, sa qualité et sa stabilité dans le temps. Le laboratoire propose aussi l'analyse d'autres produits comme le pollen (origine et composition nutritionnelle) et

la gelée royale (acide gras 10HDA, origine et composition nutritionnelle). Plus que jamais aujourd'hui, alors que le miel subit les conséquences des dérives des marchés internationaux (adultérations, fraudes), il est nécessaire de valoriser les miels produits localement par des apiculteurs consciencieux et soucieux de le prouver aux consommateurs par des bulletins d'analyse. Un service d'étiquettes réglementaires et d'étiquettes de valorisation est adossé aux analyses. Des « étiquettes étoilées », proposant de 1 à 5 étoiles, valorisent le travail de l'apiculteur. Dès 2021, un nouveau service ajoutant des informations via un QR code pourrait aider à transmettre des informations utiles aux consommateurs pour encore mieux valoriser le miel. Ces informations permettront aux consommateurs de découvrir l'apiculteur, son miel, son terroir et donneront de précieux renseignements sur la qualité, l'origine botanique, les sensations lors de la dégustation et enfin les arômes du miel.

2.4.4. Promiel, associés pour la qualité

Promiel réunit 24 producteurs de miel sous le signe de qualité privé « Perle du Terroir® ». L'association a été fondée en 1991 pour répondre au défi de produire un miel tartinable et finement cristallisé. Les apiculteurs de Promiel sont attentifs à la conformité de l'étiquetage ainsi qu'à la traçabilité des miels produits. L'association travaille avec le laboratoire agréé du CARI pour les analyses nécessaires pour valider l'ensemble des critères définis pour respecter le signe de qualité. L'association porte le projet d'indication géographique protégée (IGP) « Miel wallon » pour lequel un arrêté a été signé en 2017. La Commission européenne a réagi au dossier en faisant état d'un manque de visibilité et de notoriété du « Miel wallon ». Pour rectifier ce manque qui freine l'aboutissement du dossier IGP, Promiel et le CARI produisent des macarons autocollants à apposer sur les pots de miel et destinés à tous les apiculteurs wallons qui souhaitent soutenir la démarche et dont le miel analysé répond aux critères du cahier des charge.

2.4.5. Arista Bee Research Belgium, la quête de l'abeille résistante au varroa

En 2014, des apiculteurs ont débuté des inséminations à un seul mâle et les premiers tests de résistance en Belgique. L'asbl Arista Bee Research Belgium a été créée en 2018, pour répondre à la demande croissante du secteur de professionnaliser un soutien dans le cadre de la sélection avec comme objectif d'« *implémenter une méthodologie de travail permettant aux apiculteurs de sélectionner une abeille résistante* » et pour but « *de promouvoir l'élevage et la sélection d'abeilles résistantes aux maladies et plus particulièrement à Varroa destructor.* ». Ce projet fédérateur regroupe des apiculteurs de tous horizons et races autour d'un projet commun d'obtenir des abeilles ne nécessitant plus de traitement à Varroa. Le programme de sélection, partenaire de la Fondation Arista Bee Research¹⁴ situé aux Pays-Bas, est basé sur l'insémination instrumentale de reines et le comptage dans le couvain de la reproduction du Varroa. Le groupe belge travaille dans un réseau international depuis l'origine pour progresser dans le développement d'une abeille en mettant l'accent sur le caractère VSH (*Varroa Sensitive Hygiene* = abeille capable de détecter les femelles varroa fondatrices en ponte dans le couvain operculé et capable d'enlever la nymphe de la cellule). L'action repose sur l'engagement bénévole d'apiculteurs dans des groupes de sélection sur un modèle qui rappelle les actions citoyennes participatives. Elle a permis aux porteurs du projet de bénéficier de subsides de la Région Wallonne. Des collaborations avec de nombreux partenaires du secteur a permis de démarrer la sélection dans les trois races et sous-espèces les plus représentées et à mettre en place la première station de fécondation d'abeilles résistantes à Sélange. De plus, la collaboration avec certains apiculteurs professionnels de Wallonie ou d'ailleurs permet d'effectuer une sélection à large échelles des colonies en production.

¹⁴ <https://aristabeereseearch.org>

2.4.6. Mellifica et la protection de l'abeille noire écotype de Chimay

Créée en 1993, Mellifica est spécialisée dans l'élevage de l'abeille noire de Chimay. Mellifica a depuis longtemps dépassé l'objectif de préserver l'abeille noire dans la zone de protection de Chimay et a engagé depuis quelques années des campagnes de promotion qui visent à relancer des élevages d'abeilles noires sur l'ensemble du territoire wallon. Comme mentionné sur le site de l'association, « Mellifica est une association « d'impulsion » qui propose des services et tente d'influencer le paysage apicole dans le sens d'une meilleure prise en compte de la biodiversité de notre abeille. » L'opération « Miel de noire » est un exemple d'action marketing mise en place par l'association. Une petite vingtaine d'apiculteurs est recensé sous cette étiquette soutenue par un argumentaire orienté « respect éthique et environnemental » à destination des consommateurs soutenue par un argumentaire orienté « respect éthique et environnemental ».

2.4.7. Le Baron, gaufrage de cire à façon en mode local

Trois apiculteurs de la province de Namur proposent depuis 2016 un service de gaufrage de feuilles de cire à façon. Il s'agit essentiellement d'un service de proximité destiné à des apiculteurs apportant au minimum 50 kilos de cire qui sont assurés de repartir avec la cire gaufrée à partir des pains de cire apportés. Les trois associés ont créé la marque « Le Baron » qui participe à un projet de cire de qualité différenciée encadré par Agrilabel avec l'implication de l'ULiège FMV pour la réalisation d'analyses d'échantillons de cire et leur interprétation.

2.4.8. La formation de vétérinaires en médecine vétérinaire apicole

Formavet propose une formation à distance de 3h sur les « Fondamentaux pour le vétérinaire apicole » et a organisé une formation apicole de 3 jours (+ 1/2 journée sur le terrain) pour les vétérinaires en 2018. Cette formation est de nouveau à l'agenda

en 2021 (si possible). Des conférences apicoles à destination des vétérinaires sont également programmées.

3. ANALYSES SWOT

L'analyse SWOT appliquée au monde apicole wallon révèle que les apiculteurs de loisir, majoritaires et majoritairement représentés dans les comités d'accompagnement des projets apicoles, ont une vision forcément centrée sur leur situation et peu sur l'idée même de développement économique d'une filière apicole. De ce fait, deux versions du SWOT ont été réalisées. Un premier SWOT (SWOT 1 - situation générale) est donc ici accompagné d'un deuxième SWOT (SWOT 2 – orientation vers un développement économique). La réalité des deux types d'acteurs est ainsi plus sensible et la dualité des besoins et des objectifs est plus nettement dessinée.

3.1. SWOT 1 – Situation générale de l'apiculture wallonne

Ce SWOT concerne l'ensemble des apiculteurs, quelle que soit leur dimension économique.

3.1.1. Les atouts

1. Politique sanitaire (AFSCA)
2. Guide des bonnes pratiques apicoles (Guide sectoriel validé par l'AFSCA)
3. Encadrement et financement d'une formation initiale de qualité (cours pratiques et théoriques) basée sur un référentiel de compétences
4. Formation continue pour les apiculteurs (conférences, week-ends d'information thématiques, cours spécialisés)
5. Production et diffusion d'informations en français (2 revues, etc.)
6. Secteur associatif structuré, diversifié et bien réparti sur le territoire
7. Recherche scientifique soutenue financièrement par les pouvoirs publics
8. Préservation de l'écotype « abeille noire de Virelles » (association Mellifica)
9. Tradition apicole ancienne et reconnue

10. Ruchers solidaires (« ruchers tampons ») gérés par des sections volontaires avec du matériel subsidié par la Région Wallonne
11. Expertise et motivation importante en élevage et sélection de résistance

3.1.2. Les faiblesses

1. Refus d'une partie des apiculteurs de répondre aux obligations légales (déclaration AFSCA, dénombrement des colonies, etc.) et refus ou difficulté d'une partie des apiculteurs d'appliquer la législative relative aux produits vétérinaires
2. Manque de données sur le secteur, en particulier des données démographiques
3. Relation problématique des apiculteurs avec les autorités sanitaires (AFSCA)
4. Démotivation des apiculteurs allant jusqu'à l'abandon de l'activité
5. Contraintes administratives ressenties trop fortes pour un contexte apicole général de loisir
6. Mauvaise percolation de l'information indirecte voir désinformation
7. Dogmatisme d'une partie du secteur (races d'abeilles, type de conduite...)
8. Manque de ressources bénévoles pour le secteur associatif
9. Problèmes de (re)contamination des colonies (Varroas)
10. Production locale insuffisante d'abeilles de qualité pour toutes les races mais principalement pour l'abeille noire
11. Structures apicoles traditionnelles en perte de vitesse

3.1.3. Les opportunités

1. Sensibilité des citoyens à la cause des abeilles et des pollinisateurs
2. Différents programmes de soutien politique au niveau régional et fédéral
3. Développement de l'agriculture bio et évolution positive de l'agriculture conventionnelle
4. Reconnaissance des services environnementaux rendus par les pollinisateurs au niveau agricole (PAC – Eco-régimes)

5. Un socle d'apiculteurs de loisir permettant un maillage régulier et stable de nature à assurer un service écosystémique
6. Image favorable des produits de la ruche auprès du grand public
7. Image favorable du circuit court auprès des consommateurs
8. Réorganisation de l'approvisionnement en cire (filière qualité, circuit fermé)

3.1.4. Les Menaces

1. Pertes de colonies et difficultés croissantes à maintenir le nombre de ruches de production
2. Impact des espèces parasites ou prédatrices importées (*Varroa destructor*, *Vespa velutina*...)
3. Modifications climatiques : grande expertise technique de plus en plus nécessaire
4. Appauvrissement environnemental et ses conséquences sur la santé des abeilles (intensification de l'agriculture, pesticides, anthropisation des milieux, etc.)
5. Controverse sur la question de la compétition entre abeilles sauvages et mellifères et contentieux latent entretenu par certains naturalistes au détriment des abeilles mellifères et des activités apicoles
6. Qualité des produits, fraude, etc. : menaces liées au marché international pouvant entraîner une méfiance des consommateurs
7. Adulteration et contamination des cires
8. Certains apiculteurs éprouvent des difficultés à obtenir et utiliser les médicaments de leur choix en raison des contraintes légales imposées sur la distribution des médicaments vétérinaires (autorisation de mise sur le marché, obligation de s'approvisionner individuellement dans une pharmacie belge ou chez un vétérinaire).
9. Certains discours médiatiques simplistes contribuent à une image inexacte de l'apiculture
10. Relations souvent difficiles entre apiculteurs et agriculteurs
11. Densité de la population et contraintes de voisinage pour l'installation de ruches

12. Émergence de nouvelles technologies potentiellement à risque sans aucun test sur les abeilles (nano-ingénierie, technologie GSM...)

3.2. SWOT 2 - Orientation vers un objectif économique

La professionnalisation d'un secteur passe par la **professionnalisation des acteurs** et du **contexte** (filière, formation, encadrement, certification, validation des compétences, reconnaissance de l'expertise, etc.). On peut parler d'une « apiculture à dimension économique » au-delà de 10 ruches. Voici une échelle pour évaluer la catégorie d'apiculture basée sur le nombre de colonies à l'hivernage :

Catégorie d'apiculture	Nombre de colonies à l'hivernage	% d'apiculteurs	% ruches
Apiculture non économique	≤ 10	66,6	26,2
Apiculture productrice familiale (l'apiculteur a des rentrées financières significatives de son activité)	11 à 50	29,8	46,1
Apiculture pluri-active (l'apiculteur tire un revenu complémentaire de son activité)	51 à 150	3	20,4
Apiculture professionnelle	> 150	0,7	7,2

Les apiculteurs professionnels sont minoritaires et sans structure de représentation à l'heure actuelle. Les apiculteurs à dimension économique constituent cependant près d'un tiers de la population apicole (% basés sur les moyennes de dénombrements sur 5 ans de 610 apiculteurs) et participent à près des trois quarts de la production. Ce deuxième SWOT est plus spécifiquement destiné à analyser leur situation.

3.2.1. Les Atouts

1. Laboratoire d'analyses accréditées ISO 17025
2. Développement d'analyses d'autres produits de la ruche
3. Travail à long terme sur la qualité du miel et la transmission de la technicité nécessaire (CARI asbl, ProMiel, APAQ-W, tartinabilité...)
4. CARI asbl : une équipe permanente d'une dizaine de personnes au service du secteur et de son développement
5. Arista Bee Research Belgium: réseau participatif pour la sélection d'abeilles résistantes
6. Vente en circuit court : préservation des fluctuations du marché
7. Les éleveurs de reines ont une bonne expertise
8. ULiège : Recherche sur des questions concernant directement les apiculteurs (diversité génomique, qualité de la cire).

3.2.2. Les Faiblesses

1. Économie souterraine dominante conduisant à une concurrence déloyale entre les apiculteurs professionnels et les apiculteurs à profil économique
2. Pas de filière de production organisée pour la commercialisation des produits et pour la pollinisation
3. Les apiculteurs à dimension économique ne sont pas représentés équitablement dans les comités de pilotage des différents projets apicoles
4. L'élevage est pratiqué majoritairement en dehors de tout cadre légal et se trouve donc non structuré et non encadré
5. Pas de formation professionnelle apicole avancée et son corolaire, pas de diplômes professionnels spécifiques reconnus
6. Absence de traçabilité autorisant une fraude au miel par certains apiculteurs eux-mêmes (rachat de miel en gros et revente au détail par ex.)
7. Très faible production (non quantifiable) de produits de la ruche autres que le miel.
8. Peu de production de miels monofloraux

9. Peu d'utilisation de la plate-forme d'échanges pour rencontrer l'offre et la demande en services de pollinisation
10. Apiculteurs professionnels en nombre très faible et non organisés
11. Manque de notoriété du miel et des produits de la ruche wallons et belges
12. Peu de diffusion d'informations en dehors du monde francophone
13. Manque d'esprit entrepreneurial et coopératif (individualisme)
14. L'AFSCA interdit aux producteurs primaires de moins de 24 ruches d'avoir recours au conditionnement collectif et la vente en gros des miels
15. L'interprétation des arrêtés d'application pour l'implantation d'un rucher en bio entraîne des disparités de marché au niveau européen
16. Freins à la transhumance à l'intérieur de la Belgique : petite dimension du pays amplifié par la barrière de la langue pour les apiculteurs wallons
17. Impact sanitaire des transhumances sur le territoire wallon non évalué

3.2.3. Les opportunités

1. Les consommateurs sont à la recherche de produits du terroir de qualité et sont sensibles aux qualités gustatives et aux propriétés « santé » des produits de la ruche
2. L'offre en produits (abeilles, miel, gelée royale, pollen, cire, reines) et services (pollinisation) est toujours inférieure à la demande
3. Nombreuses possibilités de diversifier la production et les outils de valorisation (IGP, etc.)
4. La densité de la population entraîne une proximité des apiculteurs avec les consommateurs et des opportunités de vente
5. L'abeille mellifère est un pollinisateur commercial important
6. Situation géographique idéale pour un suivi de la politique européenne
7. Le cadre uniforme de la taxation ne différencie pas les amateurs des professionnels et évite une concurrence déloyale
8. L'intérêt des pouvoirs publics pour la professionnalisation du secteur
9. L'UPV travaille sur le développement d'un réseau vétérinaire apicole national

3.2.4. Les Menaces

1. Saisonnalité et irrégularité de la production apicole
2. Mauvaise conjoncture du marché mondial (adultérations, fraudes, problèmes de traçabilité des produits d'importation mis sur le marché...)
3. Augmentation de la variabilité de la production liée aux modifications du climat et son impact économique
4. Surcoût de production, lié au maintien d'un cheptel productif et au repeuplement
5. Difficultés à trouver des emplacements pour installer de grands ruchers
6. Aucune aide économique directe spécifique à l'apiculture pour les non-agriculteurs : seule une formation strictement agricole permet un accès aux aides agricole et au fond des calamités et donc l'apiculture est hors-cadre
7. Pas de zones de production pour une production en bio
8. TVA jugée inadaptée sur la vente de reines et d'essaims (21%)

4. Changements attendus à l'horizon 2030

4.1. Synthèses des défis majeurs

Étant donné la conjoncture actuelle qui inclut, des conditions environnementales difficiles, des problèmes sanitaires persistants ou émergents, les difficultés que l'on connaît déjà face aux modifications climatiques et un marché international incertain, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour améliorer la situation de l'apiculture wallonne et envisager un développement de filière.

Première constatation, il serait possible de lever un frein au développement en mettant en place **une simplification et une clarification administrative** en matière de statut des apiculteurs pour une meilleure efficacité et plus de transparence. Un certain nombre de mesures et de décisions assez simples et logiques peuvent être mises en place à court terme pour apporter de la transparence au secteur et valoriser la démarche des apiculteurs, en ce compris les apiculteurs de loisir, qui se comportent de manière légale, garantissant à leur activité une structure saine, respectueuse de la législation et des politiques sanitaires. À tous les niveaux, il

suffirait de ne travailler qu'avec les apiculteurs qui respectent au minimum les obligations légales. Les aides régionales devraient en toute logique être conditionnées au respect des règles et des obligations légales. La participation aux différents comités d'accompagnement et comités consultatifs devraient également être soumise à ce préalable.

Un **encadrement sanitaire optimisé** devrait permettre de diminuer les taux de mortalité élevés observés certaines années au sein du cheptel wallon, principale cause de démotivation des apiculteurs, essentiellement en apiculture de loisir. Il devrait viser à :

- 1) Soulager les apiculteurs de la contrainte n° 1 pesant sur les ruchers, à savoir le varroa. L'amélioration de la disponibilité des traitements médicamenteux, l'élaboration d'un outil évolutif et facile d'utilisation de diagnostic et d'aide à la décision dans la lutte contre Varroa, la sélection d'abeilles plus résistantes et tolérantes à Varroa sont notamment des moyens d'actions à privilégier ;
- 2) Organiser et encadrer la lutte et la protection des colonies contre les prédateurs (frelon asiatique, petit coléoptère des ruches) ;
- 3) Rechercher les causes des dépérissements inexplicables des colonies en relation essentiellement avec l'environnement (ressources nutritives, contaminants de l'environnement, etc.).

L'encouragement des **systèmes de suivi** en vue d'assister les apiculteurs sur le terrain (ruches intelligentes, systèmes d'alerte, etc.) permettraient aux apiculteurs un suivi plus fluide de leurs ruchers en des temps où les interventions de l'apiculteur sont extrêmement difficiles à gérer. Ces outils apporteraient en outre une aide essentielle à des apiculteurs très souvent engagés dans la vie active en parallèle de leur activité apicole.

Face aux nouveaux défis que nous apportent le changement climatique et les crises de marché, on ne peut envisager de réaliser un développement de la filière sans tenir compte de la **durabilité de l'activité apicole**. À ce titre, il faudrait permettre une évolution du modèle apicole vers plus de résilience et de respect des besoins

des abeilles pour qu'il s'inscrive dans une démarche de durabilité. Nous devons également donner une priorité au maintien, autant que faire se peut, du patrimoine génétique diversifié et local qui s'est adapté progressivement à l'évolution de l'environnement. Ce patrimoine est influencé par les fécondations naturelles, la majorité des apiculteurs effectuant une sélection massale basée sur des critères de douceur, de santé et de productivité. Il est reconnu aujourd'hui qu'il faut garder un part du cheptel libre de toute pression de sélection afin de préserver le capital adaptatif naturel des abeilles. Les autres modèles peuvent être envisagés dans le cadre de recherches ou d'apport de caractères manquant dans l'environnement qui serait déjà trop appauvris suite à des erreurs de conduite ou à des dépérissements massifs liés à la présence de toxiques par exemple.

Une gestion globale de l'environnement en vue de **la préservation des pollinisateurs** et l'amélioration de leurs éco-services devraient être envisagée, incluant un réseau de partenaires essentiels à la réalisation de cet objectif : apiculteurs, naturalistes et agriculteurs.

En ce qui concerne le **développement économique de la filière**, la première priorité est la mise en place d'un accompagnement adapté, à charge pour les apiculteurs de progressivement mettre en place une structure d'apiculture à finalité économique (plus professionnelle) représentative. Jusqu'alors, les principaux freins viennent tout à la fois du secteur lui-même qui n'encourage pas les jeunes apiculteurs sortant des ruchers écoles à entreprendre en apiculture, des structures institutionnelles qui ne prennent pas en compte les spécificités de l'apiculture pour l'attribution des aides directes, et enfin de l'idée courante que l'apiculture professionnelle ou semi-professionnelle est impossible en Belgique. L'année 2020 est un bon exemple pour contredire cette idée préconçue puisque les apiculteurs belges font partie des apiculteurs européens à bien tirer leur épingle du jeu avec une production allant jusqu'à 35 kilos de miel à la ruche en moyenne. Seuls les pays nordiques ont fait mieux cette année, signe que les changements s'installent dans la géographie apicole. Effet du changement climatique, la Belgique devient une zone à

potentiel économique qui justifie un peu plus la mise en place du cadre nécessaire à un développement économique du secteur :

- Formation professionnalisante axée sur des productions et une commercialisation spécifique à l'apiculture, débouchant sur un diplôme reconnu de type « production agricole » et donnant accès aux aides agricoles ;
- Accès adapté aux aides directes à l'installation et à l'investissement prenant en compte les spécificités apicoles ;
- Réseau de pollinisation adossé à d'autres échanges avec le monde agricole ;
- Implication de l'apiculture dans l'amélioration des conditions de production agricole (mesures d'éco-développement « eco-régimes » PAC).

Ceci nécessite de **favoriser une meilleure intégration de l'apiculture dans l'agriculture**.

Il est ensuite impératif de **renforcer l'attractivité économique du secteur** auprès de jeunes (nouveaux) apiculteurs à finalité économique. Cela peut se faire en actionnant plusieurs leviers :

- Une information et une formation spécifiques ;
- L'adaptation des règles administratives pour l'obtention des aides directes ;
- La mise en place ou le développement de services et d'outils favorisant les échanges et le travail collectif et collaboratif ;
- La mise en place d'outils favorisant l'adaptabilité des marchés.

4.2. Changements attendus

En résumé, outre la nécessité de pérenniser les actions entreprises, l'amélioration du secteur apicole aujourd'hui passe par les grands enjeux suivants (organisés en fonction des enjeux définis ci-dessus) :

A - Simplification et clarification administrative

- La transparence sur les acteurs et les activités et le respect des règles légales ;

B - Suivi et assistance technique

- L'élargissement du transfert de connaissances (de la recherche à la pratique) ;
- L'interprétation des données issues du suivi (apiculture de précision) ;

C - Suivi et assistance sanitaire

- Une politique sanitaire cohérente et intégrée ;
- Le soutien à la recherche de moyens de lutte contre le varroa ou d'autres agents pathogènes émergents (sélection d'abeilles résistantes et tolérantes, outils de diagnostic et d'aide à la décision, moyens biotechniques, etc.) ;
- La poursuite des mesures de suivi des dépérissements et d'analyse des causes de ces dépérissement et des anomalies rencontrées ;
- Le suivi des espèces invasives et les mesures de lutte ;
- La détermination et l'évaluation de l'état de santé des abeilles ;
- La détermination des effets des produits chimiques dans un environnement caractérisé par de multiples facteurs de stress.

D - Durabilité

- La prise en compte de problématiques émergentes comme le changement climatique, l'amélioration du respect de la biologie des abeilles dans la pratique apicole, la variabilité de la flore mellifère, le travail en réseau ;
- Le maintien d'un environnement durable autour de la colonie d'abeilles ;
- La résistance des abeilles aux maladies et aux menaces anthropiques et environnementales et l'amélioration du respect de leurs besoins ;
- La détermination de méthodes de gestion adaptées aux conditions locales ;
- Le maintien de la diversité génétique des abeilles, y compris la conservation de l'abeille noire indigène ;

E - Préservation des pollinisateurs

- Le nécessaire rapprochement avec le monde agricole dans une démarche améliorative, en tenant compte des services comme la pollinisation ;
- Compréhension de la complémentarité des pollinisateurs dans les différents écosystèmes ;

F - Développement économique

- L'analyse des potentiels de développement de la filière ;
- Le renforcement de la production et de la consommation de produits de la ruche basés sur une démarche « qualité » et « circuit court » ;
- La mise en place des conditions nécessaires à l'émergence d'une apiculture professionnelle (formation spécifique ouvrant les droits aux aides agricoles, compréhension des spécificités de l'activité apicole dans l'ouverture de ces droits, maintien de conditions de marché acceptables en évitant l'importation de produits concurrents ne correspondant pas aux normes légales) ;
- Un accompagnement renforcé des apiculteurs par des offres de formation au développement de produits, par des services destinés à diversifier leur production, par des outils d'appui tout au long de la saison apicole (conduite des colonies, conditionnement des produits, stockage...) ;
- Une politique d'élevage intégré à travers la mise en place d'un Centre apicole d'élevage wallon ;

Pour les grands acteurs du secteur, c'est l'opportunité de créer des partenariats, de saisir l'opportunité d'entrer dans des démarches et services en adéquation avec les changements qui se profilent et de continuer à faire de l'apiculture wallonne un modèle souvent cité à l'échelle internationale.

5. Plan d'actions à l'horizon 2030

Les 6 actions suivantes sont nécessaires pour atteindre le changement attendu. Elles sont basées sur des échanges et des coopérations entre les acteurs des grands enjeux apicoles. Certaines actions sont transversales et concernent tous les apiculteurs (CSA-EFI-AAF-EPS). D'autres concernent les apiculteurs à profil économique (DEA- EAQ).

À l'exception de l'action CSA qui constitue un socle nécessaire à la construction du futur de l'apiculture wallonne, les autres actions sont toutes considérées comme importantes et nécessaires. Il n'y a pas ci-dessous de hiérarchisation des actions. Les priorités et la mise en place des mesures seront pilotées par les différents comités d'accompagnement des projets en fonction des circonstances et de l'évolution de la situation et de la conjoncture.

Action CSA – Clarification du statut d'apiculteur et rationalisation de la politique de soutien au secteur

Cette action est d'une part indispensable à une simplification des rapports entretenus par les acteurs publics avec le secteur apicole et d'autre part indispensable à un développement économique du secteur. Cette action est transversale et **conditionne toutes les autres.**

Certains objectifs relèvent uniquement d'**actions politiques et administratives** :

1. Définir précisément le statut de l'apiculteur en fonction de la taille de son exploitation et de ses ambitions économiques. Un apiculteur de loisir aurait un nombre de ruches à l'hivernage limité à 10, ne pourrait prétendre à des aides directes et bénéficierait du régime de la franchise des taxes pour la TVA. Un apiculteur à profil professionnel aurait un nombre illimité de ruches à l'hivernage, pourrait prétendre à des aides directes et pourrait bénéficier du régime agricole pour la TVA.
2. Clarifier les obligations de chacun en matière de déclaration AFSCA, TVA, impôts, ONSS. Les apiculteurs de loisir pourraient bénéficier d'une simplification administrative (identifiant unique). Les apiculteurs à profil économique auraient un statut plus entrepreneurial (droits et obligations).

3. Automatiser la déclaration automatique du nombre de ruches, base de calcul des aides européennes.
4. Poursuivre la logique de transparence de l'utilisation de l'argent public.
5. Répondre aux critères légaux et aux requêtes administratives du SPW pour être un acteur apicole consulté dans les comités d'accompagnement à objectif économique et représenter un organe apicole soutenu par la Région.
6. Adapter en permanence l'indicateur de la Production Brute Standard (PBS).
7. Supprimer les zones grises du Code Wallon de Développement Territorial (CoDt).
8. Faciliter l'accès aux aides à l'installation et à l'investissement en révélant et en intégrant les spécificités du secteur apicole dans le monde agricole (ADISA).
9. Mettre en place des aides spécifiques liées au respect des pollinisateurs en milieu agricole pour soutenir agriculteurs et apiculteurs à profil économique qui sont en partenariat dans le cadre des mesures européennes d'éco-régimes.

Action EFI – Encadrement, formation, information, échanges et notoriété

A - Volet Encadrement

1. S'engager dans la création d'une plate-forme d'échange avec des partenaires européens pour mieux relier la recherche et la pratique.
2. Développer une assistance technique sur le terrain pour aider les apiculteurs à faire face aux nouvelles contraintes environnementales. Leur proposer de meilleures méthodes et de meilleurs matériaux pour adapter leurs pratiques apicoles à l'objectif de résilience des colonies (matériel apicole, alimentation, définition de pratiques apicoles durables...). Produire un Guide de bonne conduite apicole à destination du secteur.

B - Volet Formation

1. Maintenir l'encadrement de la formation apicole en Wallonie et venir en soutien au SPW pour toute action visant à améliorer cet encadrement.
2. Poursuivre les mesures destinées à améliorer la qualité de la formation dispensée à tous les apiculteurs et les adapter en fonction de l'évolution des besoins et des outils pédagogiques.
3. Formation professionnelle apicole avancée.
4. Formations spécifiques dans le cadre du Centre d'élevage wallon.

C - Volet Information

1. Assurer une veille des informations apicoles scientifiques et appliquées tant au niveau local qu'international afin de pouvoir adapter l'information reçue aux conditions locales et en faire bénéficier l'ensemble des apiculteurs.
2. Diffuser toute information utile au secteur apicole dans l'objectif d'apporter de la transparence dans les actions et réalisations faites pour son développement et son perfectionnement via l'utilisation des canaux numériques (butine.info, beewallonie.be).

D - Volet Échanges et notoriété de l'apiculture et des produits de la ruche

1. Maintenir l'apiculture au cœur de l'information pour créer l'événement et relancer l'intérêt du grand public.
2. Valoriser la notoriété de l'apiculture et l'intérêt de consommer des produits de la ruche.
3. Poursuivre la diffusion et le rayonnement de l'image de l'apiculture wallonne sur la scène nationale et internationale (foires et événements nationaux et internationaux).
4. Organiser des campagnes de promotion des produits de la ruche et des opérations d'éducation au goût (public scolaire et consommateurs) avec l'aide des outils disponibles (roue des arômes, banque organoleptique de miels monofloraux du CARI, concours miels, outils de promotion de l'APAQ-W).
5. Valoriser les démarches « qualité » et « circuit court ».
6. Travailler sur les étiquetages et sur la visibilité des produits.

Action AAF – Adaptation de l'apiculture aux grands enjeux du futur

A - Volet Climat

1. Anticiper l'impact économique des modifications climatiques en stimulant les points suivants :
 - a. Adaptation de la conduite apicole ;
 - b. Ajustement du matériel ;
 - c. Changement de modèle dans l'organisation du monde apicole : basculement de pratiques individuelles vers des pratiques plus collectives (outils de production et de vente) basées sur la transparence et le respect des obligations légales.
2. Maintenir et étendre les réseaux de suivi des colonies dont l'information sur les miellées (balances) en multipliant le nombre de points de contrôle. Interpréter et partager les données recueillies lors des programmes de surveillance (facteurs biotiques et abiotiques) et développer de nouveaux outils de suivi accessibles aux apiculteurs.

3. Encadrer une diversification de la production pour éviter les aléas et donc former à la production et à la valorisation d'autres produits de la ruche.
4. Étudier l'impact du changement climatique sur les plantes-ressources pour les pollinisateurs, y compris les variétés ornementales.

B - Volet Apiculture-agriculture

1. Créer un cadre propice aux échanges constructifs entre apiculteurs et agriculteurs.
2. Évoluer vers une plate-forme d'échanges de services entre apiculteurs et agriculteurs incluant la pollinisation et d'autres services comme les mesures européennes d'éco-régime (nouvelle PAC).
3. Établir des recommandations pour la conception de différentes zones cultivées favorisant les ressources alimentaires pour les pollinisateurs (agriculture, sylviculture, jardins, etc.).
4. Travailler avec les agriculteurs à l'identification et à la mise en œuvre de solutions d'atténuation des risques agronomiques pour les pollinisateurs et d'adaptation des ressources mellifères face aux modifications climatiques.

C - Volet Environnement, pollinisateurs et ressources mellifères

1. Rationnaliser la politique d'installation de gros ruchers (zone agricole, forestière, etc.) et porter une profonde réflexion sur la capacité réelle d'un milieu à accueillir une certaine densité de colonies et réadapter les ruchers en fonction de cette contrainte de base.
2. Évaluer l'évolution des ressources mellifères et cartographier la situation du paysage autour du rucher pour en assurer la durabilité et rendre les résultats du suivi disponibles sous forme de cartes.
3. Sensibiliser à l'appauvrissement environnemental et à ses conséquences sur la santé des abeilles (monocultures, pesticides, anthropisation des milieux, etc.) et construire des outils participatifs d'évolution, au niveau agricole et citoyen.
4. Évaluer l'exposition aux facteurs de stress de l'abeille issus de l'agriculture en combinaison avec la qualité des ressources.

5. Surveiller la santé des abeilles et des pollinisateurs sauvages dans différentes caractéristiques locales du paysage et évaluer la question de la compétition alimentaire.

D - Volet Produits

1. Réorganiser l'approvisionnement en cire apicole (cire de qualité différenciée, circuit fermé...).
2. Évaluer la capacité de production des miels monofloraux, s'assurer du caractère monofloral par des analyses et étudier les variations au fil des ans avec une meilleure caractérisation des conditions spécifiques propices au développement de ces miellées.
3. Maintenir et développer l'expertise d'analyses accréditées des produits de la ruche. Réactualiser la base de miels de référence et constituer des bases de référence pour les autres produits de la ruche. Conserver des coûts attractifs pour les apiculteurs afin de les inciter à systématiquement démontrer la qualité de leur travail et informer le consommateur. Garder et former du personnel compétent dans le cadre de l'accréditation. Augmenter la capacité analytique tout en réduisant les délais.
4. Mettre en place des analyses permettant de révéler les adultérations en sucres dans le miel. Identifier la présence naturelle de sucres rares dans les miels afin que ces derniers ne puissent être considérés comme adultérés.
5. Poursuivre l'établissement de protocoles d'analyses des produits de la ruche autres que le miel en vue d'aider les apiculteurs à commercialiser des produits de qualité. Établir des critères de qualité permettant de valoriser les productions d'apiculteurs locaux.
6. Participer à des actions collectives à mener au niveau européen pour se protéger de la mauvaise conjoncture du marché mondial (adultérations, fraudes, problèmes de traçabilité des produits d'importation mis sur le marché...) : révision de la Directive Miel (en cours), labels de qualité...

Action EPS – Encadrement optimisé de la politique sanitaire

1. *Élaborer et mettre à la disposition des apiculteurs un outil évolutif de diagnostic et d'aide à la décision pour la lutte contre le varroa*
2. Stimuler l'achat de médicaments officiels et améliorer leur disponibilité auprès des grossistes répartiteurs.
3. Réaliser un suivi de l'efficacité des médicaments vétérinaires disponibles sur le marché.
4. Soutenir les projets et les partenariats visant à comprendre les mortalités d'origine encore inconnue ou d'origine sanitaire :
 - Projets scientifiques ;
 - Monitoring pour la compréhension du phénomène ;
5. Soutenir la sélection visant à améliorer la tolérance et la résistance des abeilles à Varroa (point développé en Action EAQ).
6. Assurer le suivi des espèces invasives (frelon asiatique, *Aethina tumida*).
7. Dans l'optique d'une apiculture durable, développer et évaluer des méthodes techniques pour contrôler varroa (mise en cage des reines et essaims artificiels...).
8. Explorer finement les effets de l'exposition aux facteurs de stress en incluant les nouvelles technologies mises en œuvre dans les stratégies de protection des plantes y compris leurs effets sublétaux, les interactions entre produits chimiques et d'autres facteurs de stress tels que la qualité et la quantité des ressources florales.
9. Développer et mettre en œuvre un index pratique synthétisant l'état de santé des abeilles.
10. Mettre en place une cellule d'investigation et d'assistance aux apiculteurs confrontés à des cas de mortalités inexplicables et non suivis par l'AFSCA.
11. Rationaliser et pérenniser l'assistance technique (aide et conseils) aux apiculteurs. Mettre en place des outils de protection et de suivi sanitaire du cheptel.

Action DEA – Structuration de la dimension économique de l'apiculture dans le respect de la biodiversité locale

1. Identifier les apiculteurs professionnels et les apiculteurs à dimension économique qui respectent la législation.
2. Mettre en place des formations continues spécifiques visant au développement de nouveaux produits, de nouvelles récoltes, de nouveaux marchés, de nouvelles techniques de production.
3. Construire et mettre en place une formation spécifique à l'apiculture débouchant sur un diplôme de type « production agricole », formation rationalisée donnant accès aux aides agricoles.
4. Guide d'installation d'un apiculteur à profil économique.
5. Évaluer la capacité de production et de marché pour les produits de la ruche en dehors du miel.
6. Identifier une filière apicole (interprofession) pour apporter un soutien économique à des actions de développement apicole et à la mise en place d'une chaîne de commercialisation des produits dans une démarche de durabilité.

Action EAQ – Structuration de l'élevage et stimulation de la production d'abeilles de qualité

1. Mise en place d'un Centre apicole d'élevage wallon avec la mission d'insuffler sur du long terme un dynamisme dans l'amélioration du cheptel wallon, de coordonner les travaux de sélection visant en priorité la diffusion d'abeilles plus tolérantes ou résistantes au varroa, que ce soit sur base d'une sélection assistée ou d'une sélection naturelle (« massale »). Ces deux types de sélection correspondent aux deux grandes filières d'élevage présentes en UE (voir projet EurBest). La sélection devrait prendre en compte tant les critères de sélection classiques que des critères de résistance au varroa (VSH, SMR, REC, comportement hygiénique, suivi de l'infestation). L'objectif serait d'améliorer prioritairement la tolérance / résistance à la varroase mais également la résilience des abeilles aux nouveaux événements climatiques, tout en veillant au maintien d'une biodiversité maximale. Ce travail devrait s'effectuer en collaboration directe

avec l'ensemble des éleveurs en apportant une attention particulière aux éleveurs professionnels reconnus (répondant aux critères légaux) et devrait leur apporter tant un apport scientifique que pratique par la mise en place de test d'évaluation à large échelle dans des conditions environnementales différentes et concernant les diverses abeilles généralement élevées par les apiculteurs. Sur base des dernières connaissances scientifiques, le programme devrait idéalement prendre en compte plusieurs axes :

- a. Un programme expérimental de sélection assistée visant à accroître en priorité les caractères de tolérance / résistance à la varroase dans l'ensemble du cheptel wallon tout en maintenant un maximum de biodiversité génétique ; le programme porté par l'a.s.b.l. Arista Bee Research Belgium, axé sur une sélection portant sur la résistance à Varroa, en est un exemple type ;
- b. Un programme expérimental de sélection massale visant en priorité à renforcer la résilience des abeilles face aux poly-agressions tout en maintenant un maximum de biodiversité génétique ;
- c. La recherche et la mise en place de marqueurs génétiques de sélection ;
- d. Une gestion de la fécondation des reines par la gestion de stations de fécondation et par l'utilisation de filières d'insémination artificielle;
- e. La mise en place de tests d'évaluation du matériel génétique obtenu et diffusion du matériel le plus efficient aux apiculteurs via différents canaux comme des sessions publiques d'insémination, des stations de fécondation, les éleveurs professionnels ; il sera veillé à ce que ces derniers soient bien impliqués dans le processus pour qu'ils puissent profiter d'une éventuelle opportunité économique ;
- f. La formation et accompagnement des éleveurs (cf. action EFI).

Le programme devrait s'intégrer au niveau européen (Eurbest) et comprendre des collaborations internationales.

2. Développer un réseau d'éleveurs identifié par des données comme :

- Le numéro de TVA ;
 - La période de disponibilité des reines ;
 - L'origine génétique des reines ;
 - La capacité de production ;
 - Les critères de sélection utilisés.
3. Cette base d'identification pourrait conduire à une certification des éleveurs remise en question chaque année (sur base sanitaire, génétique...) qui constituerait une base d'éleveurs reconnus par la Région Wallonne à l'exemple du registre des formateurs.
 4. Stimuler l'élevage d'abeilles noires et en assurer la promotion via la Maison de l'abeille noire.



CARIasbl
Bâtiment Boltzmann
Croix du Sud 1
Bte L7.04.01
1348 Louvain-la-Neuve
010 47 34 16
<http://www.cari.be>

Document rédigé par Agnès FAYET
Dans le cadre du projet Bee Wallonie
<https://www.beewallonie.be>



Remarques et informations : communication@cari.be